

## Les premiers ministres de Claude Morin

En 30 ans dans les coulisses du pouvoir, seul Bourassa l'a vraiment déçu

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

**D**URANT PLUS DE 20 ANS Claude Morin a eu l'occasion de travailler de très près avec cinq premiers ministres du Québec, ce qui en fait un témoin privilégié, peut-être même unique. Or, de Jean Lesage à René Lévesque, en passant par Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand et Robert Bourassa, seul ce dernier l'a déçu. Terriblement. Au point de dire de l'ancien (qu'il a servi comme sous-ministre durant un an et demi, en 1970-71) et actuel premier ministre qu'il a fait subir au Québec un bris de continuité : il se comporte non comme un premier ministre du Québec, à l'instar de ses prédécesseurs et successeurs, mais comme n'importe quel autre premier ministre provincial.

Cette critique sévère ressort nettement du volumineux ouvrage (plus de 600 pages) que, sous le titre *Mes premiers ministres*, l'ancien sous-ministre et ministre des Affaires intergouvernementales vient de publier aux Éditions du Boréal. Aussi bien en conférence de presse qu'en entrevue, M. Morin admet que son jugement semblera dur à certains, mais il ne pense pas être insultant envers quiconque. « Ce n'est pas un règlement de comptes, je ne fais pas ça pour me venger, dit-il en entretien avec LE DEVOIR. Je tente d'expliquer comment était M. Bourassa. S'il change et devient comme les autres premiers ministres que j'ai connus, je publierai une annonce dans votre journal pour retirer ce que j'écris et dire qu'il est mieux que je pensais.

« J'essaie d'être lucide. Bourassa aurait pu faire mieux. Quelque chose lui manque. Il m'a déçu. C'est lui que j'aimais le plus, c'est avec lui que je me sentais le plus à l'aise, c'est le seul des cinq que je tutoyais... »

Retourné à l'enseignement universitaire (École nationale d'administration publique, constituante de l'Université du Québec) depuis sa démission du gouvernement Lévesque, il y a dix ans, le père de l'étapisme péquiste se défend d'écrire ses mémoires. Peut-être est-ce fausse modestie ou timidité, dit-il, il ne voit pas en quoi son cheminement personnel serait intéressant à relever. À son avis, ce serait prétentieux de sa part et il serait mal à l'aise de le faire, d'autant que, durant toutes ces années, il n'a pas pris de notes personnelles. Ce qui l'oblige, quand il écrit — et il publie beaucoup — il en est à son troisième livre en cinq ans, *Mes premiers ministres* ayant été précédé de *L'art de l'impossible*, en 1987, et de *Lendemain piégés*, en 1988, sans compter deux premiers ouvrages, en 1972 et 1973, tous les cinq chez Boréal d'ailleurs — à consulter plusieurs personnes, pour vérifier des faits, et à faire lire les passages pertinents par d'autres témoins.

Dans ce cas, par exemple, tel ou tel artisan ou observateur lui a suggéré d'ajouter des incidents ou anecdotes concernant « ses » premiers ministres, mais il ne s'en est tenu qu'à ce qu'il a vécu ou observé lui-même. Ainsi, les chapitres sur Bourassa tournent court, en 1971, et ceux sur Lévesque, en 1982, encore que celui-ci est fort en vedette dans les deux autres ouvrages d'arrière-plan de M. Morin. Il écrit pour témoigner, pour que les Québécois sachent comment ça se passe dans les coulisses du pouvoir, comment cinq hommes ont pratiqué l'art de gouverner, pour empêcher que des légendes circulent et perdurent ou que, dans 20 ans, des professeurs d'universités se lancent dans des « constructions »... C'est utile pour l'avenir, dit-il, on ne peut éviter les erreurs, chacun fait les siennes, mais ça permet d'avoir des horizons historiques plus larges. « Je suis frappé de voir qu'au Québec on



Les cinq premiers ministres avec lesquels Claude Morin a travaillé de très près depuis 1960. En haut, de gauche à droite : Jean Lesage (1960-1966), Daniel Johnson (1966-1969), Jean-Jacques Bertrand (1969-1970) ; en bas : Robert Bourassa (1970-1976, 1985-) et René Lévesque (1976-1985).

recommence toujours, chaque gouvernement ignorant ce que le précédent a fait et arrivant avec sa vision des choses, comme s'il fallait re-

faire l'Amérique à chaque fois. En 1968, par exemple, le gouvernement parlait déjà de rapatrier la formation professionnelle; en 1970, Jean-

Paul L'Allier en faisait autant de Radio-Canada. Et ainsi de suite... Entre autres hobbies, ce lecteur invétéré — le sous-sol du bungalow

qu'il habite depuis 30 ans à Sainte-Foy regorge de milliers de volumes, allant du roman policier à la théologie, en passant par la politique et l'art — s'intéresse beaucoup à l'histoire (non aux histoires), celle du quotidien, de la vie réelle des gens, basée sur des faits et des témoignages, des détails et des incidents vécus par des acteurs, non imaginés ou présumés. Ainsi, les politiciens ne sont pas pour lui des demi-dieux ou des humains différents des autres. Autant que quiconque, le plus petit événement peut influencer leur comportement. Ce qu'il a tenté de faire ressortir — avec grand succès, doit-on ajouter — dans cet ouvrage, fort bien écrit, dans un style agréable et extrêmement vivant, qui se lit comme un excellent roman. « J'ai voulu faire avec mes lecteurs une espèce de visite industrielle, de l'intérieur, pour faire connaître les multiples facettes de cinq personnalités dans leur vie quotidienne. Je pense que ça peut être utile. Car c'est incroyablement tout ce qui ne s'écrit pas au Québec et qui s'écrit ailleurs sur les dirigeants et les gouvernements. C'est une grave lacune. J'essaie de la combler pour ce qui me concerne. Non pas pour faire fortune, mais pour remplir un besoin, une obligation même de ma part, en toute modestie... »

Nullement fanatique de l'action politique, M. Morin ne garde pas de nostalgie des vingt années passionnantes qu'il a vécues auprès de ses cinq grands patrons. Mais, avec le recul, il se rend compte que les années 1963-66 ont été pour lui, au début de la trentaine, les plus vives et excitantes, neuves, pleines de réformes et projets, plus ambitieux les uns que les autres. « Ce fut une période extraordinaire, j'ai été chanceux d'être là... »

« C'est le livre que j'ai le mieux aimé écrire, ce fut aussi le plus difficile. Parce que, contrairement aux quatre précédents, je ne parle pas ici de dossiers, mais de personnes, dont plusieurs vivent encore, qui ont famille, enfants et amis. J'ai pris grand souci d'être juste et honnête, pas bonasse ni ultra-gentil, mais de faire ressortir qualités et défauts comme je les vois, avec le passage des ans et du temps. Des choses que j'exécrais chez Lesage me sont devenues tolérables; des traits ou des chicanes avec Lévesque sont aussi relatés, même si c'est lui que j'ai le mieux aimé et auquel je me suis le plus attaché. Autant que Lesage, Lévesque n'était pas reposant... Deux règles m'ont guidé durant ces deux ans de gestation, depuis septembre 1989 : je ne dis pas tout ce que je pense, mais tout ce que je dis, je le pense. De plus, je m'en tiens strictement à ce que j'ai vu, vécu, observé moi-même. C'est un témoignage subjectif, mais honnête, je pense. »

M. Morin ne veut pas écrire ses mémoires. Il se met désormais à lire les oeuvres des autres, dit-il, tirant sur sa pipe au fourneau éteint depuis longtemps. Un vieux projet refait toutefoix surface, dont le titre est tout trouvé : « J'ai envie de hurler... » Il y retranscrit les idées reçues pour les déconstruire. Par exemple, la langue de bois des politiciens. Il veut aussi intervenir dans le débat constitutionnel qui reprend, comme artisan, non comme acteur. Il a été entraîné en politique active, pour cinq courtes années, n'en garde nul regret et n'a aucune envie de reprendre du service actif, même si, à 62 ans, il est en pleine forme, sans fils à la patte, et libre de ses opinions. « Je n'ai pas de saintes écritures à respecter, conclut l'auteur de *Mes premiers ministres*. Je ne suis pas un propagandiste. Je ne suis le porte-parole de ce moment, rien de plus, rien de moins. Je vais continuer ainsi, aussi longtemps que je le pourrai, sans me prendre pour un autre... »

## UNE POLITIQUE DE LA CULTURE

### La FTQ sert une main tendue aux industries culturelles

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

**L**E FONDS de Solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) s'apprête à mettre à la disposition des entreprises en région du capital d'investissement disponible localement, et on espère que les industries culturelles seront aux premières loges pour en profiter.

C'est le message qu'a lancé, hier, le président de la FTQ, M. Fernand Daoust, qui présentait en commission parlementaire sur la culture le mémoire de la centrale syndicale.

Avec la création de fonds spéciaux destinés aux régions, une initiative menée en collaboration avec l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), des entreprises de tous les coins du Québec pourront avoir accès, localement, à du capital de développement.

Il ne s'agit ni de subvention, ni de mécénat, a précisé M. Daoust, mais c'est l'occasion « pour ceux qui ont des idées dans le domaine culturel de les faire valoir ». Ces fonds seront gérés, sur une base régionale, par les intervenants du milieu, et seront « alimentés » par le Fonds de solidarité au pro rata des souscriptions locales.

« Il y a une ouverture, il y a une préoccupation et une sensibilisation, et le milieu de l'industrie culturelle devrait accepter cette main tendue », a dit M. Daoust, déplorant le fait que jusqu'à maintenant pratiquement aucune entreprise culturelle n'avait cherché à obtenir du financement auprès du Fonds de solidarité.

Quant à savoir quel type de politique culturelle il faudrait privilégier, oublions les modèles prêt-à-porter, dit en substance la FTQ, et voyons plutôt comment bâtir, au Québec, un modèle qui nous soit propre et qui convienne à nos besoins.

Dans son mémoire fort étoffé présenté hier en commission parlementaire, la FTQ dit considérer qu'il n'est pas « très fructueux d'enfermer la discussion dans des catégories figées qui s'appuient sur une vision simplificatrice de la réalité ». Les modèles ne doivent pas « servir de carcan », dit la FTQ, qui déplore « la tournure très réductrice des débats autour du modèle d'intervention étatique souhaitable. On a lu des représentations assez caricaturales des interventions fédérale et québécoise passées. »

« Il nous apparaît particulièrement inopportun de louer les pratiques soi-disant libérales de l'État fédéral en matière culturelle, alors que depuis trente ans ce même État essaie désespérément de développer un sentiment d'appartenance à l'ensemble canadien », peut-on lire dans le mémoire.

Quant au spectre annoncé d'une « bureaucratisation » de la culture, maintes fois brandi par divers organismes culturels, la centrale syndicale rétorque qu'il faut garder en mémoire que nous vivons dans un système démocratique où « les droits de dénoncer, de protester, de faire pression électoralement se portent bien ». Aux yeux de la FTQ, une politique culturelle québécoise doit être « souple et flexible ». Poursuivant un objectif général de « démocratisation de l'accès aux produits culturels », elle devra faire place à la diversité des secteurs d'activités, et saura s'adapter à des dynamiques qui évoluent. La centrale souhaite une structure ministérielle plus forte issue d'un gouvernement qui aura exprimé une volonté claire en matière culturelle.

Avouant que la FTQ avait toujours été, dans le passé, absente des débats sur la culture, M. Daoust a déclaré que cette carence était « symptomatique » d'un malaise collectif. C'est « l'envie d'appropriation des formes d'expression culturelle » qui manque, au Québec, a-t-il dit. Par ailleurs, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), s'est présentée en commission parlementaire pour demander, notamment, « de libérer les produits culturels de toute taxation, qu'elle soit fédérale, provinciale ou municipale ».

Au chapitre de la fiscalité, l'ADISQ revendique que soit mis en place un crédit d'impôt pour soutenir les entreprises culturelles. Elle souhaite aussi que le gouvernement accroisse son aide financière à cette industrie « extrêmement fragile, peut-être plus que jamais ». L'objectif du gouvernement doit être d'assurer la stabilité financière de ces entreprises « afin d'accroître leur compétitivité face à la concurrence des multinationales ».

L'Opéra de Montréal, de son côté, a fait valoir qu'il ne faut pas hésiter « à concilier dans la gestion des arts et de la culture une approche économique à une approche culturelle ».

Voir page B-2 : FTQ

## Quelques courts extraits de la prose de Claude Morin

« BIEN que le présent livre ne raconte pas l'histoire de la Révolution tranquille, de ses causes ou de sa portée, je dois signaler un fait important pour la bonne compréhension de ce qui se passait alors. À tort ou à raison, l'enthousiasme ambiant nous incitait, comme petit groupe de jeunes fonctionnaires ou de conseillers, à proposer des réformes et à « pousser » sur le gouvernement comme si tout, au Québec, était devenu sinon réalisable, du moins imaginable. Pour ces raisons et aussi à cause des responsabilités décidément stratégiques qui furent les miennes, je crois pouvoir rétrospectivement affirmer que la période de 1961 à 1966 fut la plus exaltante de toute ma vie.

De tous les ministres, René Lévesque était de loin le plus ardent promoteur des idées que, fonctionnaires ou conseillers, nous partagions, et qui correspondaient largement aux

siennes. C'est lui qui, maintes fois, avaient proclamé que l'État québécois n'était pas un ennemi, mais « le plus fort d'entre nous »... »

« Avec le temps, l'expérience m'apprit que les lois de la cosmologie politique amènent parfois un premier ministre à évoluer dans des univers parallèles. En raison de la conjoncture immédiate, un de ces univers peut subitement avoir à ses yeux préséance sur les autres. Le cas échéant, ces autres univers ne sont pas dans le néant mais, temporairement, cessent d'apparaître dans les équations. Un fonctionnaire, si haut placé soit-il, doit accepter, comme risque du métier, cette application un peu spéciale de la loi de la relativité... »

« Tenace, Lesage ? Sans au-

cun doute. Téméraire ? Sans doute aussi, à l'occasion. Persuasif ? À sa façon, certainement. Pour ma part, j'avais surtout admiré son courage, son audace, sa chaleur à défendre des positions dont il s'était persuadé du bien-fondé. De l'expérience que je venais de vivre avec lui, j'acquis la conviction qu'un premier ministre du Québec doit d'abord et avant tout être courageux. Et déterminé... »

« Sans nier aux autres premiers ministres québécois leurs mérites ni leurs aptitudes diplomatiques, je demeure sûr d'une chose. Peut-être me revient-il de le signaler au passage. Comme on le verra dans la partie de ce livre qui lui est consacrée, Lévesque fut le seul à ne jamais établir, en privé, « entre amis » ou par commodité, de distinction, atténuante

ou « excusante », entre ses déclarations publiques et ses opinions réelles. Entre un discours devant un auditoire de 5000 partisans et un tête-à-tête avec un autre premier ministre, un financier ou un ambassadeur, seules différaient la dimension de l'auditoire et la forme du langage. Non le sens du message... »

« Bourassa avait raison de se tenir soigneusement au courant et il eût été irresponsable pour lui de se conduire autrement. Si je parle de son appétit d'information, c'est qu'il était de loin plus vorace que celui de ses prédécesseurs. Il le conduisit à recourir en permanence à des sondages de plus en plus perfectionnés. Ceux-ci devinrent, comme jamais, la boussole du capitaine du navire québécois. Ce fut le cas surtout après mon départ de la fonction publique

mais, dès 1970-1971, il était visible qu'on en arriverait là... »

« Immédiatement, soucieux de l'image, crainte de l'inattendu. Ces préoccupations, on les retrouve à des degrés divers chez tout premier ministre et même chez tout responsable politique, mais Bourassa montra, à leur égard, une véritable obsession, bien plus marquée en tout cas que chez ses prédécesseurs... »

« Quand il devint premier ministre en novembre 1976, je savais déjà qu'il se trouvait chez Lévesque du Lesage (sens de l'État, connaissance des dossiers, vastes horizons), du Johnson (sensibilité, humanité) et... manque de ponctualité) et du Bertrand (honnêteté et méfiance envers les « calculateurs » de tout genre). Mais pas de Bourassa... »

## UNE POLITIQUE DE LA CULTURE

# Précisions sur la nature de l'intervention étatique

NDLR — Durant la commission parlementaire des affaires culturelles, LE DEVOIR publie chaque jour des extraits des mémoires les plus significatifs qui y sont soumis. Aujourd'hui des extraits des mémoires de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et de l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (ADISQ).

IL CONVIENT maintenant de se demander quel caractère doit revêtir l'intervention étatique. Le gouvernement québécois intervient chichement mais depuis longtemps dans le champ culturel. Cette intervention a fait l'objet d'analyses visant à la contextualiser et la périodiser. Il en ressort que, centrée du départ sur la préoccupation identitaire, l'intervention québécoise s'est déplacée vers le champ politique par la suite pour se définir finalement comme une intervention de nature sociale. Sans doute pourrait-on parler, plus récemment, d'un accent plus économique.

Nous tirons de ce genre d'analyses quelques conclusions. D'une part, l'histoire des interventions du gouvernement québécois illustre le caractère englobant de la culture : il ne faut pas chercher à la cerner en vertu d'une seule logique, politique, économique, esthétique, sociologique... D'autre part, l'intervention gouvernementale est nécessairement au point de rencontre d'une volonté politique, d'une mise en œuvre de divers moyens, des attentes des milieux culturels et de la population, de même que des ressources et du dynamisme qui sourdent de la société; il s'ensuit que ce qui convient à un moment peut ne pas convenir ultérieurement, et qu'il ne faut pas se figer dans un modèle d'intervention étatique.

Ceci nous amène au débat sur le modèle souhaitable d'intervention étatique. Il ne nous apparaît pas très fructueux d'enfermer la discussion dans des catégories figées qui s'appuient sur une vision simplificatrice de la réalité. La définition de types-idéaux est une méthode stimulante pour encadrer une réflexion et déve-

lopper une problématique, mais les types-idéaux ne doivent pas servir de carcan, car ils ne reproduisent jamais la réalité. Comme l'ont souligné les auteurs du rapport Samson-Bélaïr, les interventions étatiques en matière culturelle constituent toujours, en pratique, un amalgame, un ensemble original, avec certes des priorités, des accents permettant de les caractériser minimalement, mais ne constituant pas des choix exclusifs et sans appel en faveur de l'un ou l'autre modèle (mécène, architecte ou autre).

En effet, la forme d'intervention privilégiée (directe ou indirecte) suscite des impacts économiques et culturels différents selon qu'elle s'inscrit dans un contexte contraignant ou incitatif. Par exemple, l'État-mécène qui, par l'intermédiaire d'un organisme autonome (par exemple, le Conseil des arts), alloue des subventions à l'artiste sur la base de l'excellence, favorise la qualité de l'expression artistique sans toutefois assurer une diffusion, une accessibilité élargie de cette dernière. Par ailleurs, l'État-catalyseur qui vise la promotion indirecte des activités culturelles par le biais d'incitations fiscales, crée des conditions favorables à l'émergence de diverses sources de financement, essentiellement dans le secteur privé (individus et entreprises). Cette forme d'intervention prévient donc d'un certain dirigisme de l'État, le secteur privé se réservant le choix des activités culturelles qu'il désire stimuler, encourager. Néanmoins, une telle forme d'intervention prescrit toute promotion des activités culturelles dites d'importance nationale. Le Québec, pour sa part, s'est

largement inspiré du modèle de l'État-architecte. L'aide étatique se caractérise alors par l'élaboration de lignes directrices et d'objectifs étroitement liés aux besoins des industries culturelles et à des critères sociaux de développement mis en œuvre par un organisme public, notamment un ministère de la Culture. Ce type d'intervention gouvernementale libère l'expression artistique de son obligation de rentabilité mais peut susciter une certaine dépendance envers les deniers publics et une léthargie au plan de la création.

Sur la base de ces considérations, la FTQ déplore la tournure très réductrice des débats autour du modèle d'intervention étatique souhaitable. On a vu des représentations assez caricaturales des interventions fédérale et québécoise passées. Le champ de la culture est si diversifié que ni le Canada ni le Québec n'ont mis en œuvre des politiques de même nature pour l'ensemble des secteurs culturels. De plus, on néglige le fait que le rapport du gouvernement à la culture est différent selon qu'il s'agit d'un pays sociologiquement — et culturellement — incertain ou d'une société qui cherche à affirmer son identité et à définir les traits de sa spécificité. Enfin, il nous apparaît particulièrement inopportuniste de louer les pratiques soi-disant libérales de l'État fédéral en matière culturelle, alors que depuis trente ans ce même État essaie désespérément de développer un sentiment d'appartenance à l'ensemble canadien par des moyens qui dépassent l'intervention culturelle étroite mais qui relèvent aussi de la sphère culturelle (Loi sur les langues officielles, drapeau et hymne national, rapatriement de la constitution, etc.).

Un autre débat relatif au choix du modèle consiste à discuter des effets pervers de l'intervention étatique en matière culturelle. Ici aussi il y a risque de faux débats; on a invoqué le

danger de la bureaucratisation, du dirigisme; nous ne sommes pas loin du spectre de l'imposition d'une « culture d'État » ! La FTQ est en faveur d'une intervention étatique dans le domaine de la culture et des arts, mais nous n'avons pas la naïveté de nier d'éventuelles conséquences négatives de telle intervention. Toute intervention, quelle qu'elle soit, quelque secteur qu'elle concerne, entraîne dans son sillage de possibles abus ou dépendances. La protection des enfants peut ouvrir la porte à un contrôle social. La protection des épouses à l'occasion de la rupture du couple peut induire des barrières à l'émancipation de bien des femmes. Ce n'est pas dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions, ce qui n'avance à rien. C'est dire que l'État détient un pouvoir énorme, mais que ce pouvoir a ses limites du fait qu'il s'exerce dans une société démocratique où les droits de dénoncer, de protester, de faire pression électoralement se portent bien. C'est dire aussi que les conséquences de l'inaction peuvent être pires.

La FTQ favorise une intervention de l'État, mais espère en même temps que les milieux plus immédiatement concernés ne se départiront jamais d'une nécessaire vigilance. La plus grande leçon que nous tirons, non pas tant du rapport Arpin mais des débats qu'il a suscités, est quant à nous la suivante : la politique culturelle du Québec doit être souple et flexible. Souple pour faire droit à la diversité des secteurs d'activité culturelle, qui tous appellent des problématiques différentes et donc des mesures adaptées à leur situation. Flexible pour faire droit à la dynamique changeante des rapports sociaux entre milieux, des pratiques d'appropriation culturelle, du contexte économique. Les objectifs de la politique culturelle doivent être clairs (à cet égard les objectifs proposés dans le rapport Arpin sont fort acceptables), mais la politique elle-même

doit s'incarner dans des moyens et des structures souples qui permettent les ajustements.

### L'ADISQ

Le ministère des Affaires culturelles dispose déjà d'un partenaire immédiat dans le financement des industries culturelles, la SOGIC. Par ailleurs, le gouvernement du Québec est engagé depuis longtemps dans le financement des industries et des entreprises par l'action du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) et de la Société de développement industriel (SDI). Le MAC et la SOGIC doivent profiter au maximum de l'expérience développée au MICT et à la SDI à propos des modalités d'intervention auprès de l'entreprise privée et à propos de l'implication de tous leurs partenaires publics et privés dans leurs efforts pour soutenir le développement des entreprises du Québec. À notre avis c'est un point de départ obligé de l'action du MAC et de la SOGIC en matière de financement des industries culturelles.

La mise en place d'une législation assurant l'exercice du droit de propriété sur les œuvres et sur les produits est la première modalité pour favoriser un financement adéquat de l'industrie du disque.

Il est capital que le Canada se joigne le plus rapidement possible aux pays qui accordent des droits voisins aux interprètes et aux producteurs pour l'exécution publique des enregistrements sonores (en particulier à la radio), le droit d'autorisation dans le cas de la location des enregistrements et, finalement, des royalties à tous les intervenants concernés pour compenser le phénomène croissant de la copie privée.

Le gouvernement québécois doit rapidement faire pression publiquement sur le gouvernement fédéral

pour que ce dernier adopte enfin cette législation essentielle.

La deuxième modalité de financement à privilégier réside dans la fiscalité. Il faut d'abord libérer les produits culturels de toute taxation, qu'elle soit fédérale, provinciale ou municipale. Nous avons déjà discuté de l'impact négatif des anciennes et nouvelles taxes sur l'accès des citoyens au spectacle. Le même raisonnement vaut pour tous les produits culturels. De plus, cette modalité a aussi l'avantage d'améliorer la marge de manoeuvre des entreprises du Québec dans la fixation des prix de leurs produits dans un contexte où les entreprises multinationales détiennent actuellement un très grand contrôle sur les politiques de prix en vigueur sur le marché québécois des produits culturels.

Au chapitre de la fiscalité, un deuxième volet doit être mis en place pour soutenir les entreprises, soit le crédit d'impôt. Les programmes de crédit d'impôt sont une modalité d'intervention de l'État qui respecte la dynamique des entreprises et des marchés.

Une troisième modalité d'intervention s'impose pour le financement des industries culturelles : le capital de risque. La « Proposition de politique de la culture et des arts » discute abondamment du rôle de la SOGIC et de l'importance de la disponibilité du capital de risque pour les industries culturelles. Tout au long de notre mémoire, nous avons fait ressortir les multiples besoins d'investissements qui représentent la consolidation des entreprises du Québec face à la concurrence des multinationales. Il ressort clairement qu'il faut absolument intensifier les actions de la SOGIC, notamment auprès des partenaires naturels que sont les institutions financières, privées et publiques du Québec, pour accroître le capital disponible aux industries culturelles.

### FTQ

Axée sur la création, l'activité artistique doit atteindre, soutient son mémoire, « une certaine mesure de productivité et de rentabilité ».

Le temps est venu, conclut le mémoire, « de réévaluer la façon de gérer les programmes de subventions gouvernementales ». « Ce n'est pas un blâme, mais si vous nous en donnez plus, on pourrait faire plus », a déclaré le président du Conseil d'administration de l'Opéra, M. Roger D. Landry, qui présentait le mémoire de l'institution, hier, en commission parlementaire.

« L'épanouissement d'un organisme culturel passe également par la régularité du soutien financier gouvernemental. Pour la Corporation, une garantie triennale de financement s'inscrit dans cet esprit », peut-on lire dans le mémoire. Quand vient le temps d'accorder son aide financière, le gouvernement doit, selon l'institution, favoriser les organismes culturels « qui ont démontré leur souci constant de productivité et de performance ».

Décochant une flèche à l'endroit des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles, dont il ne partage pas les choix en matière de subventions, M. Landry s'est demandé « si c'est une maladie instinctive chez eux, mais ils semblent prendre un malin plaisir à nous retourner dans le trouble ». Selon l'éditeur de *La Presse*, on devrait plutôt, au gouvernement, « encourager ceux qui réussissent ».

L'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec est venue par ailleurs demander que le gouvernement consolide « le rôle indispensable des bibliothèques publiques dans le développement culturel de tous les Québécois ». Elle recommande, notamment, que l'État assume sa responsabilité comme maître d'œuvre de la planification et de la réalisation d'un véritable réseau des bibliothèques publiques », ce réseau devant être reconnu comme un instrument démocratique « au service de l'éducation et du dévelop-

pement culturel de tous les Québécois ».

L'association, qui regroupe 131 membres totalisant 1013 municipalités, a tenu à rappeler à la ministre des Affaires culturelles que si « 90 % des Québécois sont desservis par une bibliothèque publique autonome ou par une bibliothèque centrale de prêt, les citoyens de 29 municipalités de plus de 5000 habitants et ceux de 581 municipalités de moins de 5000 habitants n'ont pas encore accès à un service de bibliothèque publique ».

Les porte-parole de l'association ont exprimé, dans leur mémoire, leur « vive inquiétude » et leur « désaccord, face aux baisses importantes de subventions annuelles du MAC aux bibliothèques publiques ». Les directeurs de bibliothèques ont fait valoir que « le développement culturel du Québec ne pourra s'effectuer et évoluer sans une amélioration marquée et continue du réseau de bibliothèques publiques ».

L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec recommande, quant à elle, « fermement » qu'une politique du cinéma et de la télévision soit confiée à l'Institut québécois du cinéma, dont le mandat serait élargi. L'association refuse, comme on le sait, la volonté de rapatriement de la juridiction culturelle inscrite dans le rapport Arpin, faisant preuve d'une « méfiance instinctive à l'endroit de toute concentration excessive de pouvoirs ».

Premier organisme, sauf erreur, à présenter un mémoire unilingue anglais à la commission parlementaire, le Black Theatre Workshop de Montréal s'en est pris à la clause dérogatoire inscrite dans la Constitution canadienne, qui a un effet « discriminatoire et négatif », et devrait être bannie, selon lui. La contribution de la communauté noire montréalaise, aux yeux du groupe, à la vie artistique et culturelle du Québec a toujours été ignorée, « sauf lorsqu'elle est contrôlée par des francophones blancs ».

Le Black Theatre Workshop en donne pour exemple le Festival de jazz de Montréal pour lequel, sou-

## La revue Relations fête ses 50 ans

Jean Chartier

LA REVUE *Relations* publiée par les Jésuites fête ses 50 ans. La rédaction a célébré récemment à la Bibliothèque Nationale du Québec avec ses nombreux collaborateurs, et en présence du fondateur de cette publication engagée qui influa considérablement sur l'évolution du Québec moderne.

*Relations* a vu le jour dans la tourmente pendant la guerre, sous le leadership du père Jean d'Auteuil Richard, qui agissait pour le Centre justice et foi. Ce centre, est-il indiqué en bandeau de la revue, est sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus. Aujourd'hui il n'y a plus que 400 Jésuites au Québec et 250 d'entre eux ont plus de 70 ans. La revue garde néanmoins ses affiliations mais c'est plutôt une religieuse d'une congrégation vénérante Saint-Ignace qui la dirige.

Le mensuel a commencé sa parution trois siècles après la première *Relation des Jésuites* sur la Nouvelle-France, la *Relation* de 1642, année de la fondation de Montréal. C'est le « Supérieur de la Résidence de Kebec », le révérend père Barthélémy Vimont qui fit d'abord rapport au « Provincial de la Compagnie de Jésus en la province de France », le révérend père Jean Filteau. Son document s'intitulait « Relation de ce qui s'est passé en la Nlle France en l'année 1642 ». Il est en montre à la BN pour quelques semaines.

Quelques mois après l'occupation de la France, en janvier 1941, les fon-

dateurs de *Relations* signèrent sa présentation, à vrai dire son programme, dans les termes suivants: « L'École sociale populaire marque aujourd'hui ses trente ans de service en voulant mieux servir. Née de l'inquiétude qui a caractérisé la deuxième décennie du siècle, la guerre de 1914 la força après un début intensif, à se concentrer sur une documentation de brochures sociales, incomparable au Canada. Quand vint la crise de 1930, un nouveau directeur, fort de l'encyclopédie *Quadragesimo anno*, élaborata et réalisa tout un programme d'action qui a contribué, au témoignage de S. Em. le cardinal Pacelli à faire mieux connaître les enseignements de Sa Sainteté (pie XI) sur la restauration de l'ordre social ». En 1941, la menace pèse sur l'homme plus largement et plus intimement: les valeurs de notre civilisation et de notre culture sont en jeu ». On voit que la feuille de route de l'École sociale populaire est voisine du projet de l'Imprimerie populaire dans les mêmes années.

*Relations* allaient évoluer rapidement. En mars 1948, la revue frappa durement. Le sociologue franco-américain Burton Ledoux identifié à cette École sociale populaire publia un texte retentissant, « La Silicose de Saint-Rémi d'Amherst à l'Ungava ». Encore aujourd'hui, la directrice de la revue, soeur Gisèle Turcot, expose la conjoncture en ces termes: « Dans un dossier virulent, *Relations* attaqua les patrons de la Noranda Mines, la famille Timmins, le gouvernement pour son manque de préoccupations sociales et les médecins pour leur irresponsabilité. La contre-attaque vint des trois côtés à la fois. Parce que le journaliste s'était trompé sur quelques points techniques — mais qui ne changeaient rien à l'affaire — *Relations* fut menacée de poursuites par la Noranda Mines. La direction de *Relations*

ayant refusé de s'excuser, le supérieur provincial des Jésuites signa alors une rétractation et le directeur de *Relations*, le père Jean d'Auteuil Richard, dut s'exiler à Saint-Boniface au Manitoba. L'affaire fut reprise par LE DEVOIR, qui finit par la gagner: la mine dut fermer ».

On le voit, des liens existaient entre *Relations* et LE DEVOIR. Bert Ledoux récidiva d'ailleurs l'année suivante sur l'amiant dans le quotidien, et il provoqua en quelque sorte la grève de l'amiant par ses articles à la une. Le célèbre front commun de l'amiant se forma à la suite de ces analyses.

En 1951, *Relations* publia un numéro sur « La loi anti-communiste américaine », en 1956 un bilan de « l'évolution de la mentalité sociale », par Jacques Cousineau, ainsi qu'un article célèbre sur « La situation économique des Canadiens-Français » par celui-là même à qui Jean Lesage allait confier la création de l'Office de planification et de développement du Québec, Roland Parenteau. En avril 1959, *Relations* publia « Réflexions sur la grève à Radio-Canada », par Jacques Cousineau, ainsi que les points de vue d'un médecin et d'un salarié sur l'Assurance-santé, assurance-hospitalisation. Sous Jean Lesage, en février 1965, *Relations* prit position sur « Le rapport Parent, analyses et commentaires ».

Fernand Dumont allait circonscrire beaucoup plus tard dans *La vigile du Québec* l'influence de la revue des Jésuites: « En examinant de près la revue *Relations* des années 1940 à 1960, mes étudiants ont été surpris de la faculté d'assimilation des événements dont elle témoignait: la « révolution tranquille » était là tout entière en projet ».

La revue qui publia avant quiconque un texte sur la silicose des mineurs en 1948 eut aussi le courage de publier dès novembre 1970, « Le Qué-

bec après le terrorisme d'octobre ». En avril 1972, *Relations* montra à nouveau son courage avec « CSN-FTQ-CEQ et le gouvernement du Québec ».

Soeur Gisèle Turcot est membre du comité de rédaction depuis 1984. Religieuse à l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil, elle fut assistante sociale. « Notre spiritualité est liée à Saint-Ignace, dit-elle, et elle nous mène dans les quartiers populaires ». Elle relève dans la revue que « depuis 1975, *Relations* publie en moyenne un article par mois sur la situation des femmes ». Sous son leadership, la revue a publié en novembre 1988, un numéro sur la pauvreté nommé « Un Québec cassé en deux ». Elle a récidivé en mars 1990 avec « Haro sur les politiques sociales », avec une photo de Michael Wilson.

En janvier, le thème retenu s'intitulait: « L'enjeu de la démocratie: être acteurs ou spectateurs ». Les deux plus récents numéros ont pour sujets: « Les Cégeps remplissent-ils leurs promesses? », et « Intégrer les immigrants ». Dans le pamphlet publié à l'occasion du cinquantenaire, on relève la problématique suivante en caractère gras: « À l'heure des choix: un fédéralisme moribond et un Québec cassé en deux ».

Pour la fête, de nombreux intellectuels avaient répondu à l'appel de *Relations*. Pour une, la sociologue Céline Saint-Pierre nous a mentionné le débat mensuel de la revue comme un exemple de débat ouvert, démocratique, intelligent, non acrimonieux sur les enjeux de la gauche dans la société québécoise. La revue des Dominicains, *Maintenant*, n'a pas survécu, elle, aux années soixante-dix. Mais, *Relations* tient toujours le coup, quelque 350 ans après la première analyse de Barthélémy Vimont, en 1642, sur Ville-Marie; On annonce pour 1992: « Jeux et enjeux de la démocratie au Québec ».

"Délirant!" 14 ans  
- JOURNAL DE MONTRÉAL

"Hilarant!"  
- LE PUBLIC

**DELICATESSEN**

4<sup>e</sup> SEM.

UN FILM DE JEUNET ET CARO  
AVEC DOMINIQUE PINON, MARIE LAURE DOUGNAC, JEAN CLAUDE DREYFUS, KARIN VIARD, RUFUS  
DIALOGUES DE GILLES ADRIEN, MUSIQUE ORIGINALE DE CARLOS D'ALESSIO, PRODUIT PAR CLAUDE OSSARD

MARTINI CAFE CAMPUS CKOI 96.9 FM

à l'affiche en v.f. au L'ANGELIER, COMPLEXE DES JARDINS, CARREFOUR LAVAL. En v.f. avec s.t. anglais au FAUBOURG

"Admirable!"  
- Le Monde

**Madame Bovary**

UN FILM DE CLAUDE CHABROL  
ISABELLE HUPPERT

JEAN-FRANÇOIS BALMER, CHRISTOPHE MALLON, JEAN YVES  
LUCAS BELVAUX, CHRISTIANE MINAZZOLI d'après "MADAME BOVARY" de GUSTAVE FLAUBERT  
une production MKZ S.A. C.E.D. PRODUCTIONS FR3 FILMS PRODUCTIONS

2<sup>e</sup> SEM.

à l'affiche aux cinémas DAUPHIN, CARREFOUR LAVAL

FAMOUS PLAYERS INFO-FILM 866-0111 11h00 à 22h00

"Un enchantement" - Luc Perrault, LA PRESSE

"Double vie: si belle, si pure."  
- Louise Blanchard, LE JOURNAL DE MONTRÉAL

LEONARDO DE LA FUENTE présente un film de KRZYSZTOF KIESLOWSKI

L'AUTEUR DU DÉCALOGUE

PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE  
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE  
PRIX OECUMENIQUE CANNES 91

**la DOUBLE VIE**  
de véronique

avec IRENE JACOB et PHILIPPE VOLTER  
scénario KRZYSZTOF KIESLOWSKI et KRZYSZTOF PISIEWICZ directeur de la photographie SŁAWOMIR IDZIAK  
musique originale ZBIGNIEW PRYSNER une production SIDRAL

LE DEVOIR 96.9 FM

À L'AFFICHE DÈS LE 25 OCTOBRE

# LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 18 octobre 1991

## NOS CHOIX

### ARTS VISUELS

✓ « Les lauréats en arts visuels » exposent au collège Édouard-Montpetit, 180, rue Gentilly est à Longueuil, des œuvres sélectionnées dans le cadre du concours mis sur pied par la Société de Développement des Arts et de la Culture de Longueuil (SODAC). En tournant autour du thème de la transition, 22 artistes subvertissent les codes visuels et rendent compte de leurs glissements respectifs. De Denise Dugas à Yves Louis-Seize, en passant par Denis Pellerin ou Louise Paillé, tous contribuent à faire de cette exposition, un événement hors de notre circuit habituel qu'il ne faudrait pas rater. Jusqu'au 27 octobre 1991.

✓ Sue Schnee Dans les grandes huiles sur lin, pastels sur papier, dessins et collections d'objets de Sue Schnee, la nature respire par tous les pores de sa peau. Chaque œuvre que l'on peut voir au centre Saïdye Bronfman, 5170, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, raconte une histoire : un monde fantastique où animaux et personnages nous parlent de la naissance de la terre. Jusqu'au 14 novembre.

— Marie-Michèle Cron

### CINÉMA

✓ **Toto le héros** Incontournable ! le délicieux *Toto le héros*, du Belge Jaco Van Dormael. Ce premier long métrage glanait à Cannes la Caméra d'or ainsi que les prix de la jeunesse et du public. Et vraiment, il y a un humour, une poésie et une tendresse proprement extraordinaires dans ce film clips qui jongle avec les couleurs et le rythme en emportant le spectateur sur un air de Trenet. La caméra bondit d'une époque à l'autre au fil des souvenirs d'un vieil homme. Bébé, Toto croit avoir été échangé avec son voisin Alfred qui lui aurait volé sa vie. Retour donc à son premier âge. Le voici enfant aux côtés de son adorable sœur, la petite Alice aux pulsions séductrices et incendiaires dont Toto est amoureux fou et qu'Alfred bien entendu courtise à son nez et à sa barbe. Plus tard, une autre femme croisera leur vie : le duel continue. Aucun temps mort dans ce film jazzé et drôle, mais des images colorées, une robe jaune, l'éclat d'un incendie qui vous accrochent l'oeil. Cette première œuvre admirablement dirigée (les enfants notamment sont extraordinaires) a séduit sur son passage, rarissime phénomène, tous les publics. Au cinéma Festival (l'ancien Élysée sur la rue Milton).

— Odile Tremblay

### THÉÂTRE

✓ **Ines Pérée et Inat Tendu** Dernier week-end, dernières chances de voir un spectacle admirable au Théâtre du Nouveau Monde, la reprise magistrale de *Ines Pérée et Inat Tendu*, ci-haut, de Réjean Ducharme. Un travail d'équipe formidable : Pintal à la mise en scène, Danièle Lévesque au décor, François Laplante aux costumes, Michel Beaulieu aux lumières, Philippe Ménard à la musique. Faut-il insister ? Faut-il vous dire que vous ratez un grand rendez-vous si vous n'allez pas au TNM ce week-end ?

✓ **Inventaires** Les dernières, également, d'un spectacle fort réussi. Une pièce d'un auteur français joué pour la première fois à Montréal, Philippe Minyana. Trois femmes dressent leurs inventaires de vie. Avec Sophie Faucher, Diane Lavallée, Suzanne Champagne. Dans une mise en scène de Louise Laprade. À l'Espace Go, rue Clark.

— Robert Lévesque

### MUSIQUE

✓ **Azimat Zen** Une découverte, un inédit : le spectacle musical *Azimat Zen* inspiré de la musique orientale. Denis Saint-Germain, flûte à bec, Guy Pelletier, flûte traversière, Robert Lauzon, synthétiseur-échantillonneur, Julien Grégoire, percussion. Ce soir à 20 h au Collège Jean-Eudes, 3535 boul. Rosemont. Entrée libre.

✓ **Chant d'Amérique** Le Choeur Mélodium donne le coup d'envoi de la saison musicale de Ville Saint-Laurent samedi à 20 h à la salle Émile-Legault par la présentation du récital *Chant d'Amérique*. Le chœur est dirigé par Martin Dagenais, avec comme soliste invitée Gail Desmarais et la pianiste Denise Prince. Au programme : des chansons de Aaron Coplan, de Gilles Vigneault ainsi que des extraits de la *Cantate pour une joie* de Pierre Mercure. Billets disponibles à la porte le soir même.

✓ **Monteverdi** Le Studio de musique ancienne dirigé par Christopher Jackson présente un concert consacré entièrement aux madrigaux du VIII<sup>e</sup> livre de Claudio Monteverdi dimanche à 20 h à l'église Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement.

— Marie Laurier

## L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

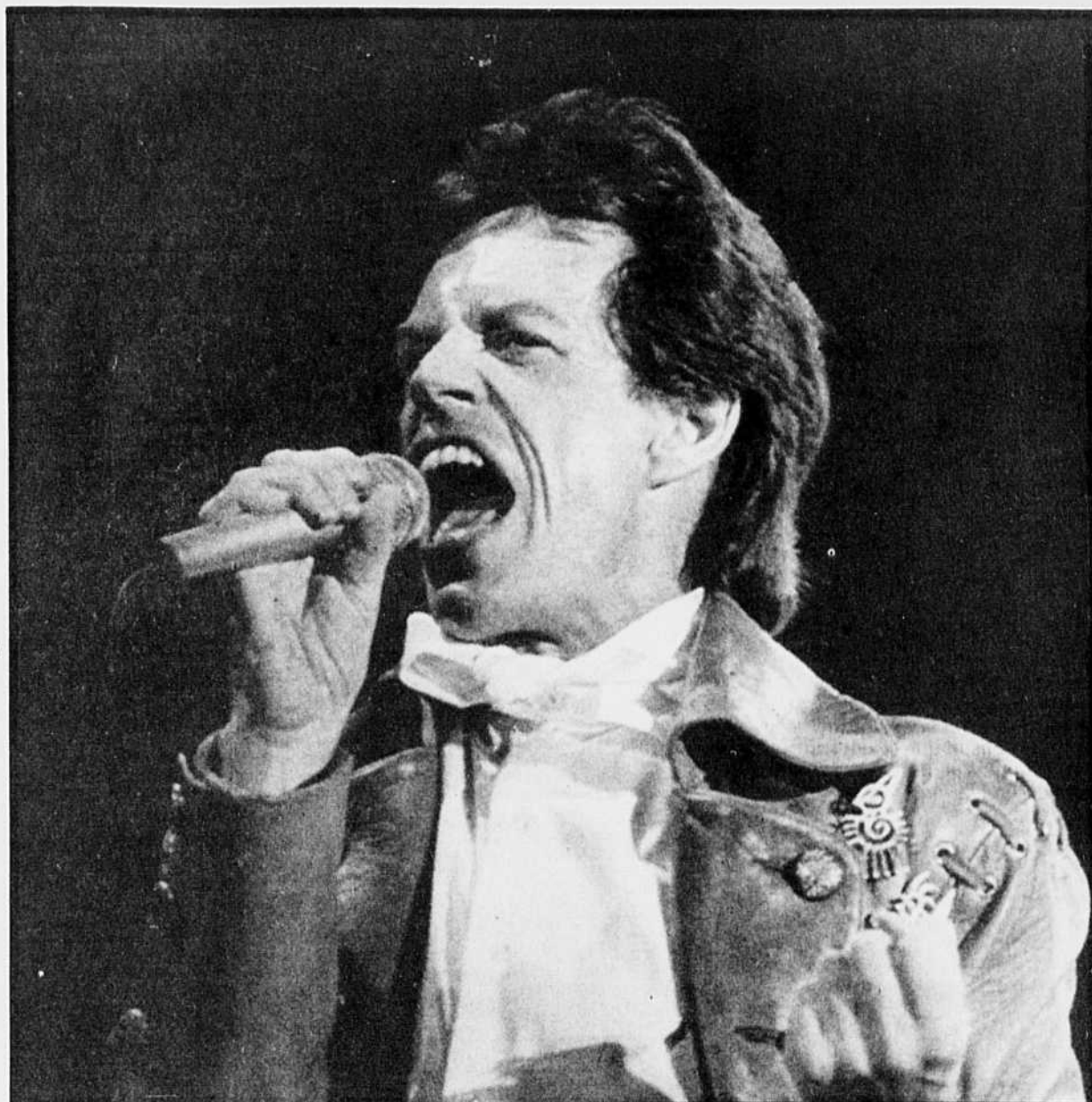
### Cinéma cinéma cinéma

TROIS FESTIVALS de cinéma sont présentés simultanément au cours des prochains jours : le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo tout d'abord, qui ouvrira ses portes hier soir avec *Highway 61*, du réalisateur canadien Bruce McDonald, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, qui débute le 26 à Rouyn-Noranda, de même que le Festival international du film scientifique, présenté à Québec et à Montréal, du 21 au 27 octobre.

Wenders, avec *Jusqu'au bout du monde* en première nord-américaine, Jarmusch avec *Night on earth*, Akerman et Godard, figurent parmi les noms les plus importants du festival du nouveau cinéma qui nous promet plusieurs surprises, dont *Rolling Stones at the Max*, qui nous permettra d'assister à la dernière tournée européenne des Stones. On y entendra 15 de leurs classiques et de leurs récents succès.

82 films, dont 15 primeurs, seront par ailleurs présentés au Festival de Rouyn-Noranda, dont *Cerro Torre*, du cinéaste allemand Werner Herzog.

Enfin, la deuxième édition du Festival du film scientifique propose une quarantaine de films de 13 pays, simultanément au Jardin botanique de Montréal et au Musée de la civilisation de Québec.



Mick Jagger

## À QUÉBEC

### Robert Lepage :

#### Popium de la technique

Il ne reste que deux soirs (ce soir et demain, au Palais Montcalm) pour voir, au plein sens du terme, le dernier et depuis longtemps attendu spectacle-solo de Robert Lepage, qui préfère, c'est bien connu, montrer plutôt que raconter des histoires. « Les aiguilles et l'opium », sa dernière pièce (ou théâtre-vidéoclip, ou ciné-théâtre ou performance-star wars, on ne sait plus quelle étiquette choisir), pousse à la limite sa recherche formelle et visuelle, appuyée par

une technique devenue aussi sophistiquée qu'omniprésente. Trop ? Peut-être. Sans tomber dans les querelles stériles entre le fond et la forme, force est d'admettre que Lepage semble fasciné par les acrobaties techniques et les tours de passe-passe, laissant dans l'ombre un texte touffu sur le mal de vivre, apparemment fort intéressant, mais dont on est constamment distrait, tantôt par des hélices, tantôt par un bout de film, un bruit de poulie ou je ne sais quoi. Bref, Lepage se sert-il de la technique ou est-il à son service ?

Grave question. Sauf qu'il y a dans cette création des traits de génie, des flashes, des scènes au pouvoir d'évocation peu commun qui donnent le goût de faire chapeau bas. Dimanche que l'auteur, metteur en scène et comédien paraisse de plus en plus à l'étroit dans cette forme d'expression qu'est le théâtre. Du théâtre total et décloisonné passera-t-il au cinéma ?

Musée du Québec :  
Peinture 1820-1850

Une exposition d'envergure à dé-

buté cette semaine au Musée du Québec, où on présente « La peinture au Québec, 1820-1850, nouveaux regards, nouvelles perspectives ». Cette rétrospective est la plus importante jamais effectuée sur cette époque florissante de l'art québécois. On y a regroupé plus de 200 œuvres réalisées par 70 artistes, dont les Québécois Joseph Légaré, Cornelius Krieghoff, Antoine Plamondon, Théophile Hamel et de nombreux peintres étrangers.

— Jocelyne Richer

## TÉLÉVISION

### AUJOURD'HUI

#### Anne des mille jours

Pour l'amour d'Anne Boleyn (Geneviève Bujold), le roi Henri VIII d'Angleterre (Richard Burton) ne craint pas de se mettre à dos l'église romaine. Un classique du cinéma historique. (TQS, 23 h)

☆☆☆

#### The Tonight Show

Parmi les invités, la grande photographe Annie Leibovitz qui, dernièrement, scandalisa l'Amérique puritaine avec la photo de Demi Moore enceinte jusqu'aux oreilles, paradant sur la page-couverture du magazine *Vanity Fair*. (NBC, 23 h 35)

☆☆☆

#### Dirty Dancing

Présenté à une heure où les gens raisonnables ont plus envie de ronfler que de danser, ce film typiquement américain, mettant en vedette la nouvelle coqueluche de ces dames, Patrick Swayze, se veut sexy, provo-

cant. Ciel, ou ai-je mis mon tutu ? (CTV, 2 h 50)

☆☆☆

### DEMAIN

#### L'envers de la médaille

Fidèle au poste, Denise Bombardier reçoit Michel Pagé, ministre de l'Éducation et Claude Morin qui présente son livre *Mes premiers ministres*. Autre sujet : les Harlequin sont aussi valables que les grands romans. (Radio-Canada, 18 h 10)

☆☆☆

#### Vision 5

Première d'un nouveau magazine quotidien d'information, produit par TV5, qui quadrille la francophonie à la recherche d'artistes réputés, de scientifiques émérites et d'entrepreneurs de premier plan. Renaud est de la partie. (TV5, 19 h 35)

☆☆☆

#### Concert Plus

Enregistré lors des FrancoFolies

de Montréal, un spectacle de la chanteuse belge Maurane qui sait comment chauffer une salle. Mama Maurane a du coffre, une bonne bouille et un swing plutôt sympa. (MusiquePlus, 21 h)

☆☆☆

#### The African Queen

Réviser vos classiques. Hepburn et Bogart, dirigés par Huston, ce n'est quand même pas la suite de *Dynastie*. Au Congo, pendant la Première Guerre, un aventurier et la sœur d'un missionnaire se lient pour détruire une canonnière allemande. À mi-chemin du film d'aventure et du drame psychologique. (CTV, 24 h)

☆☆☆

#### Le Divan

L'une des grandes peintures de la haute couture française, le méridional et romantique Christian Lacroix se raconte à Henry Chapier. (TV5, 23 h 40)



Anne-Marie Dussault

### DIMANCHE

#### Aujourd'hui dimanche

Anne-Marie Dussault se fait électorique dans une case-horaire un peu hostile pour qui a connu les belles soirées de Radio-Canada. (Radio-Canada, 11 h)

☆☆☆

#### Les Beaux Dimanches

L'auriez-vous cru ? Gilles Latulippe et Suzanne Lapointe, les démons du midi, font du temps supplémentaire et animent le Gala Excellence de *La Presse*. Des hommages, des fleurs, des remerciements et une tonne de bons sentiments. (Radio-Canada, 20 h)

☆☆☆

#### Broadcast News

Vous êtes-vous déjà demandé ce que pouvait bien cacher le sourire du présentateur de nouvelles ? Un début de réponse dans ce film qui dépeint au vitriol le monde de l'information télévisée. Avec William Hurt et Holly Hunter tout à fait crédibles. (TVA, 20 h)

☆☆☆

#### Broadway Danny Rose

Un minable imprésario relance la carrière d'un chanteur de charme kitsch à souhait qui, ingrat, finira par le renvoyer à sa touchante médiocrité. Woody Allen en *looser* magnifique. (Radio-Canada, 23 h 15)



Albert Brooks, Holly Hunter et William Hurt dans *Broadcast News*.



**RESTAURANTS / chronique**

# Un zeste d'agrumes ou de parfum



Josée  
**BLANCHETTE**

LA DERNIÈRE mode en sol parisien, me rapporte-t-on, tient aux parfums. On ne parle plus d'infusions après le repas, et encore moins de « lisanes » (réservées aux faibles de constitution), mais de « parfums », choisis, mélangés scientifiquement et infusés sous vos yeux tels des pot-pourris à l'anglaise tirés de bocaux odoriférants aux effluves de rose, de jasmin, de tilleul, d'églantier, de queues de cerises et de toutes ces plantes dont la nature nous fait cadeau tant pour nous soigner que pour nous séduire l'odorat.

L'aromathérapie ne date pas d'hier et plusieurs chefs pratiquent cet art ancien sans se douter des effets bénéfiques de leurs créations. Certaines cuisines se prêtent mieux que d'autres, il est vrai, au travail des parfums et des arômes volatils. Mais qui a lu le best-seller de Patrick Suskind (*Le Parfum*), connaît l'intransigeance d'un nez averti, organe fabuleux nous permettant même de goûter en « rétroactivité » si je puis dire !

Quoi qu'il en soit, la cuisine eurasiatique a des pouvoirs infinis sur mes glandes salivaires et le Citronlime n'échappe pas à cette règle. La cuisine de Carlos Mejira allie le meilleur de deux mondes, le mystère oriental à la technique européenne, les épices au fumet, la richesse mystique aux mesures pondérales. Une fois les bases jetées, les détails prennent toute leur importance et agissent sur le subconscient gourmand.

Le potage aux champignons shitakee et aux oignons caramélisés, dense, automnal à souhait, garni de petites pâtes Won Ton frites, laisse échapper des arômes de sous-bois, de saké et de Mirin (vin de cuisson sucré). On y plonge la cueillère avec bonheur. Autre entrée de la carte, les raviolis en fleur sont servis tièdes en guise de dim sum. Ces pâtes, farcies à la viande de porc parfumée à la sauce aux huîtres et à l'huile de sésame, nagent dans un mélange de sauce soja et de vinaigre de riz. Elles n'ont d'égal que le concombre en julienne qui les accompagne et rafraîchissent le palais au passage. Humeur d'Orient, ces bouchées au



Le serveur Daniel Bérard au restaurant Citronlime.

nombre de quatre se partagent facilement et n'alourdissent pas l'estomac.

La table d'hôte nous met en train de bienheureuse façon avec ces crevettes en papillon au sabayon à l'orange. Mousseux, acidulé mais parfumé comme un jus d'orange au réveil, ce sabayon encore tiède à l'ami étoilé et teinté par le curcuma est décoré de laitue ciselée pour faire contraste.

Autre plat bourré de mérites, cette sébaste à la crème de poivrons et au gingembre, garnie de poireaux et de riz basmati au parfum de noisettes. Le poisson blanc, bien humide au centre, est au mieux dans cette association de légumes d'automne au sommet de leurs couleurs et de leur forme.

Quant au veau braisé à l'indonésienne, on pourrait le reconnaître les yeux fermés tant les épices (une vingtaine) annoncent et précèdent le plat. Lait de coco, gingembre, cardamome, citronnelle, cannelle, échalotes, tomates, font l'essentiel de cette « blanquette » aux

yeux bridés mettant en vedette de petits cubes de veau tendre (élevé sous la mère, à la noirceur, nourri au lait et à la musique classique, comme dirait mon boucher !). Du riz au clou de girofle et à la cardamome accompagne de façon éloquente ce plat inspirant.

Le pain dans cette corbeille a reçu autant d'attention qu'il le mérite. Cette baguette à la mie dense, savoureuse et farineuse porte à l'excès. La carte des vins offre toutes sortes de bonnes bouteilles au rapport qualité-prix intéressant. Le Sauvignon blanc Los Vascos 1990 (21,50 \$) est un mariage euro-chilien réussi sous l'égide des Rothschild.

Vous resterait-il une dent à assouvir que la vue des desserts y serait pour quelque chose ! Finale non négligée, le gâteau portant le nom de la maison réunit une mousse aux fruits de la passion bien parfumée et une génoise sur coulis de bleuets acidulés. On n'abuse pas de la gélatine dans ce dessert sans remord. La torte au chocolat abuse de tout, quant à elle, mais c'est pour

le bon motif. Chocolat, beurre et oeufs se donnent la réplique sur cette crème anglaise au café et au brandy. L'extérieur brûlé de ce gâteau compact et riche par essence accusait un excès de cuisson. C'est ça de moins sur le bedon.

Et comme parfum vous prendrez ? Un repas pour deux personnes vous coûtera environ 40 \$ avant vin, taxes et service.

**Pour :** Un excellent petit restaurant eurasiatique au Rideau Vert et non loin du nouveau Théâtre d'aujourd'hui. De quoi ravir tous les sens et le portefeuille. Les « Ink Spots » directement des années '30 comme musique d'ambiance.

**Contre :** Pas de « parfums » élaborés en guise d'infusions...

**Citronlime**  
4469 rue Saint-Denis  
tél. 284-3130  
Fermé le lundi et les mardis

**VINS / chronique**

# Opus One 1988, Barca Velha 1983



Noël  
**MASSEAU**  
Pierre  
**SEGUIN**

que en faire son deuil. Avant d'aller vous acheter un habit noir, nous vous suggérons cependant de goûter les six vins suivants. Ils sont tous disponibles en succursales régulières sauf le dernier.

**Labottière 1990, Cordier, 10,85 \$**

CEUX qui nous ont lus régulièrement depuis deux ans savent tout le bien que nous pensons du célèbre Opus One, ce vin californien issu de l'initiative commune du baron Philippe de Rothschild et de Robert Mondavi. Les millésimes 1986 et 1987, surtout ce dernier, nous avaient vraiment beaucoup impressionnés. Au dernier, nous n'avions d'ailleurs pas hésité un seul instant à décerner une note de 19 sur 20 tellement il nous semblait remarquable en tous points et mériter les 78 \$ que la SAQ en réclamait. Il ne reste malheureusement que très peu d'Opus One 1987 et, à notre connaissance, il est plus facile de le trouver en demi-bouteilles à 41,63 \$.

Les inconditionnels de ce vin peuvent cependant se procurer le millésime 1988. Il vient d'arriver aux maisons des vins où il se vend 83,46 \$. Même s'il est inférieur à son prédécesseur dont il n'a ni la concentration ni la complexité, le 88 demeure un très bon vin. Rubis pourpre, il a un nez puissant, comme toujours, dominé par des arômes de cassis et de mère auxquels viennent s'ajouter des notes de menthe chocolatée et de vanille ainsi qu'une légère touche de poivre vert. 18/20

**Superbe Barca Velha 1983**

Si le Barca Velha était fait et commercialisé par Robert Mondavi, il serait connu sur toute la planète et se vendrait probablement beaucoup plus cher que 40,40 \$ comme c'est le cas présentement pour le millésime 1983.

Ce grand vin rouge sec portugais est produit dans le Haut-Douro, la région des grands ports, et seulement dans les grands millésimes. Sauf erreur, le Québec n'a reçu que les millésimes 1966, 1978 et 1982 jusqu'ici. C'est un très beau vin de garde. Le 1966, payé 12 \$ il y a une dizaine d'années, tient encore très bien le coup. Le « jeunot » de 1983 semble bâti dans le même moule. Il est splendide. Sa robe profonde commence à peine à « grenater ». Le nez est très complexe et se développe lentement dans le verre : fruit (cassis sucré, cerise noire mûre), notes vanillées, épicées, végétales (sous-bois, terre), de café et de chocolat amer. La bouche est très ample, concentrée et équilibrée à souhait. Les tannins abondants commencent à s'assouplir. La finale est très longue. Même si ce millésime est trois fois et demie plus cher que son prédécesseur de 1966, il constitue un excellent achat et se compare très bien à d'autres vins plus célèbres et beaucoup plus coûteux. Un vin original à connaître absolument, mais qu'on devrait laisser reposer encore trois ou quatre bonnes années. 18+/20

Par ailleurs, la demande pour les vins blancs est tellement forte que les prix de ceux-ci n'ont à peu près rien à voir avec la qualité du produit qu'on retrouve dans son verre. On peut payer cher et tomber sur un mauvais vin, mais il est très difficile d'en avoir un bon qui ne soit pas cher. Les petits vins blancs intéressants autour de 10 \$, il faut pres-

**Colombelle Plaimont 1990, Côte de Gascogne, 8,62 \$**

Question pour le prochain concours du meilleur sommelier du Québec : quel est le cépage principal des vins blancs des Côtes de Gascogne ? En attendant la réponse, goûtez ce joli vin au nez sucré et frais de pomme et de poire, rond (léger sucre résiduel), frais, parfumé. Surprenant pour le prix. 14/20

**Orvieto classico Campogrande 1990, Antinori, 11,01 \$**

Si vous êtes « tanné » des saveurs aqueuses et neutres souvent rencontrées dans des vins d'Orvieto, il faut essayer celui-ci. C'est du sérieux. Les arômes sont marqués, francs : pomme verte et noisette en particulier. En bouche, il y a de la matière, une certaine ampleur pour un vin de cette appellation. Pas flamboyant, ni accrocheur, mais surprenamment satisfaisant. 15/20

**Orvieto classico 1990, Ruffino, 9,73 \$**

Un autre orvietto qui nous a plu, mais dans un style beaucoup plus charmeur, plus coulant. Très pâle, agréablement parfumé, extrêmement rafraîchissant et fruité (pomme verte, citron bien mûr) en bouche. Facile sans être impersonnel et neutre. 14/20

**Sichel Novum 1988, Sichel, 9,43 \$**

Si vous n'aimez plus les petits vins allemands sucrés mais le regrettez un peu, essayez ce Novum de Sichel. Fermenté à sec, donc sans sucre résiduel, on lui a fait subir la fermentation malolactique afin qu'il soit plus souple et plus rond tout en conservant son fruit et une belle fraîcheur. Pas mal du tout. 13/20

**Chardonnay 1988, Woodbury, 14,34 \$**

L'État de New York produit des vins, surtout blancs, principalement dans les Finger Lakes. Ils nous sont à peu près inconnus à moins de passer en acheter sur place. En voici un qui vaut vraiment l'essai. Il est original et surprenant. Le nez est accrocheur avec ses arômes de pomme caramélisée, de vanille et une très subtile touche de miel de trèfle. Sans être opulente, la bouche est généreuse, très harmonieuse, fraîche et élégante. Aux maisons des vins seulement. 15/20

**ROCK / chronique**

# Programmation étoffée aux FrancoFolies 91

Sylvain Cormier

À MOINS que ne s'abatte sur le Quartier Latin des nuées de sauterelles ou que le mont Royal fasse éruption, il est humainement impossible que l'édition 1991 des FrancoFolies de Montréal subisse autant de calamités qu'en décembre dernier. Rappelez-vous, le scénario se lisait comme celui d'un film-catastrophe : grève à la PDA, tempête de neige, blessures, désistements, panne de secteur, etc. Tout ce qui, selon la loi de Murphy, pouvait mal tourner avait effectivement mal tourné. Tout, sauf les entrées et les coups de cœur : envers et contre tout, les Francofolies 1990 s'étaient soldées positivement, et les souvenirs de spectacles mémorables et de moments uniques nous ont hanté l'année durant. La Fête à... Daniel Lavoie, par exemple, est passée à l'histoire comme le modèle du genre, et les duos Geneviève Paris-Maxime Leforestier et Paul Personne-Richard Séguin ont redéfini des mots aussi galvaudés que complicité et connivence.

Alors qu'on aurait pu s'attendre cette année à une programmation récessionnaire, c'est à dire prudente et réduite, Messieurs Alain Simard et André Ménard sont allés de l'avant, proposant l'affiche la plus étoffée du volet québécois des FrancoFolies en trois ans d'existence. On n'a lésiné ni sur la quantité (une quarantaine d'artistes sont présentés dans les cinq séries majeures, alors qu'une ribambelle d'autres se produiront dans les bistrots et cafés des rues St-Hubert et St-Denis), et encore moins sur la qualité (de Juliette Gréco à Mory Kanté, de Francis Cabrel à Pierre Flynn, de Richard Desjardins à Cheb Khaled, de Liane Foly à Emeline Michel, la liste impressionne).

De fait, le quitte ou double s'est joué ailleurs : c'est dans les prix d'entrée que l'on a sabré, en espérant que la combinaison gros noms-tarifs raisonnables, liée à l'atmosphère conviviale suscitée par la concentration des activités au cœur du Quartier Latin, suffira à rameuter les festivaliers à pleines salles. Ainsi, neuf spectacles, et pas des moindres, sont offerts au Priz découverte de 12,50 \$, ce qui constitue une véritable aubaine dans le cas, par exemple, du programme-double Breen Leboeuf-Madame. On a fait preuve d'intelligence et de courage : coûte que coûte, le niveau devait être maintenu, voire élevé, pour que le spectateur potentiel se déplace. La baisse de 50 \$ dans le domaine du spectacle ne se retrouve pas au niveau du disque, explique Alain Simard. Les gens ont fait ce choix-là parce que c'est moins cher. C'est un

pari, mais on croit qu'ils veulent voir des spectacles et viendront en voir si on les rend accessibles.

Selon une tradition maintenant bien installée aux FrancoFolies, on a privilégié les rencontres d'un soir à ne-rater-sous-aucun-prétexte. Quelques-unes me font particulièrement saliver : La fête à... Claude Dubois, qui sera entouré pour l'occasion des Richard Séguin, Véronique Sanson, Kashtin et Martine St-Clair ; les retrouvailles de Clémence Desrochers, André Gagnon et Claude Léveillée, trois des Bozos originaux qui furent, est-il besoin de le rappeler, à l'origine de tout le mouvement chansonnier des années soixante ; une soirée piano solo avec Steve Faulkner et Véronique Sanson ; une performance de la Bande Magnétique en compagnie de Laurence Jalbert et Jim Corcoran ; une apparition de Michel Rivard au second spectacle de Francis Cabrel (qui n'aura pas trop de deux soirs au St-Denis 1 pour satisfaire son vaste contingent de fans québécois, lesquels se sont probablement déjà arrachés les billets en vente depuis hier) ; et ainsi de suite.

Que les Michel Fugain, Axel Bauer, Nilda Fernandez, Hubert-Félix Thiéfaine et la très sympathique Pauline Ester soient du nombre des artistes français invités est directement tributaire de leurs passages remarquables aux dernières FrancoFolies de La Rochelle. Le Festival de Jean-Louis Foulquier sert de bassin d'artistes pour celui du tandem Ménard-Simard, et vice-versa, à ceci près que les artistes québécois n'apparaissent jamais en tête d'affiche là-bas, alors qu'ils tiennent le haut et le bas du pavé ici. À réciprocité, réciprocité et demie.

Au nombre des artistes québécois programmés dans les divers cafés et salles mentionnés également Carole Laure (dans un nouveau spectacle), Mitsou, les French B, DédéTraké, Marie Denise Pelletier, Nelson Mainville, Léandre, les Paparazzi, Mandeville, Bob Harrisson, Dan Bigras, Têrez Montcalm, Carl Tremblay, Villeray et Linda Lemay. Il faudra aussi compter avec les groupes français La Strada et L'Affaire Louis Trio, le Suisse Sarcloret et l'hilarant duo belge Sttella.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'ajout d'un volet cinéma aux FrancoFolies, à l'image du Festival de Jazz, qui permettra de visionner quelques films musicaux d'un intérêt évident, dont un *Boom sur Paris* de 1953 avec Piaf, Trenet, Gréco. D'ailleurs, je suis totalement excité à l'idée d'enfin voir Anna, la super-production télé de 1967 avec Anna Karina et Serge Gainsbourg. Vivement le 29 novembre.



Juliette Gréco

**LE DEVOIR** *cinéma* C/FP **FAMOUS PLAYERS** DISTRIBUTION

ont le plaisir d'inviter 250 personnes à l'avant-première du film

**la DOUBLE VIE de véronique**

Un film de Krzysztof Kieslowski avec Irène Jacob

**Mercredi le 23 octobre à 19h30 au cinéma Parisien**

PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE  
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE  
PRIX OECUMENIQUE  
CANNES 91

Envoyez le coupon-réponse à : Concours "LA DOUBLE VIE..." a/s C/FP Distribution Inc. 8275, rue Mayrand, Montréal, Québec H4P 2C8

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_

\* Le concours débute le 8 octobre pour se terminer le 18 octobre 1991.  
\* Le texte des règlements relatifs à ce concours sont disponibles chez C/FP Distribution.  
\* La valeur des prix offerts est de \$1700,00

# RESTAURANTS

**LE DEVOIR**  
Service de PUBLICITÉ  
842-9645

**Le Flambar**  
Cuisine française  
Une bonne table... De bons prix...  
Midi ou soir  
5064, rue Papineau  
Pour réservations : 596-1280

**Claude Postel**  
Restaurant • Bar • Traiteur

Repas d'affaires & Salons privés

443 rue Saint-Vincent Montréal, H2Y 3A6 ☎ 875-5067

**Super Brunch du dimanche**  
Le meilleur du Vieux Montréal!

comprend:  
Roshit, suprême de poulet aux amandes, crevettes, plat de fruits de mer, comptoir de salades, assortiment de fromages et table de desserts

**1795\$**

**Le Vieux Saint-Gabriel**  
Auberge  
Le Vieux Saint-Gabriel depuis 1754

Fine cuisine française  
La plus ancienne auberge d'Amérique du Nord au service des Canadiens et de leurs amis depuis 1754

426, rue Saint-Gabriel  
réservations:  
**878-3561**

# Pouvoirs publics et politiques culturelles

## Le mécénat plutôt que l'État-Providence

Odile Tremblay

QUAND l'État-Providence s'avoue à bout de souffle, il cherche main-forte dans le champ de l'industrie privée et se tourne vers le mécénat industriel. En France, ce type de financement privé compte vingt ans à peine. Mais si aujourd'hui les compagnies aux six coins de l'Hexagone sortent leur portefeuille pour accoler leur nom à une troupe de danse moderne ou de chant lyrique c'est beaucoup grâce à Jacques Rigaud.

Il est le fondateur et président d'ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial), un organisme français qui réunit, chapeaute et anime les entreprises intéressées à filer avec le financement des arts. Lors de sa création en 79, l'association eut à relever tout un défi. Car la patrie de Molière a derrière elle une tradition de totale main-mise gouvernementale remontant à l'Ancien Régime et au mécénat royal. Tout le monde considère là-bas que la culture est affaire d'État. « Au cours des années 70, la France était carrément hostile au mécénat d'entreprise », se souvient Jacques Rigaud. Dans le milieu culturel on affichait une grande méfiance (mâtinée de dédain — esprit de caste oblige) à l'égard des entreprises, craignant que les hommes d'affaire n'interviennent dans les choix artistiques (perspective pas si absurde. On en a eu ici l'exemple de l'orchestre Métropolitain vs Pierre Pélaudeau.)

En 79, Jacques Rigaud (qui venait de la haute fonction publique) prêchait dans le désert quand il fonda avec quelques sous et deux, trois protégés ADMICAL. Le ministère de la Culture (créé par de Gaulle sur mesure pour Malraux) avait 20 ans et sa politique culturelle s'était essouffée sous Giscard. Par ailleurs, les besoins de financement se multipliaient, se diversifiaient. Deux ans plus tard, le parti socialiste prenait le pouvoir et les entreprises, attaquées par la gauche, durent se doter de politiques de communications en montrant qu'elles participaient au bien commun. Jacques Rigaud leur jeta comme un os l'idée du mécénat, pour améliorer leur image, pour



Jacques Rigaud

étendre leur champ d'action, leur prestige. « Sortez du bois, leur dit-il. Utilisez toutes les ressources de la communication. » Dans un même souffle, il vendait au milieu culturel l'idée que la pluralité des sources de financement constituait une garantie d'indépendance. « Un vrai développement du mécénat passe par la création d'une structure qui réunit les entreprises intéressées », déclarait-il également. En cela, il tenait un discours d'avant garde. Seuls les États-Unis et la Grande-Bretagne s'étaient dotés avant la France d'associations de mécènes. En 91, on en retrouve dans sept ou huit pays, mais le Québec n'est pas encore du nombre.

« Mon association n'est pas un organisme de collecte de fonds, précise-t-il, mais un club, un lieu de réflexion, un carrefour entre les mondes économiques et culturels ainsi qu'un terrain de lobby », définit Jacques Rigaud. Au départ, ADMICAL regroupait une trentaine de compagnies membres. Elles sont 130 aujourd'hui. « Et de plus en plus, les petites et moyennes entreprises viennent à nous ». Sous l'influence de l'Association, la loi donnait un statut au mécénat, histoire de faciliter les déductions fiscales. Le reste encore beaucoup à faire à ce chapitre. ADMICAL travaille à ce que les sommes investies à des fins culturelles soient déduites des bénéfices des en-

Du choc des idées naît la lumière, dit-on. Dans le cadre du colloque *Pouvoirs publics et politiques culturelles : enjeux nationaux* qui se tient à Montréal du 17 au 19 octobre, des spécialistes de différents pays se sont réunis pour mettre en commun leurs expériences. Le Québec peut ces jours-ci interroger ces modèles, les comparer, afin de les adapter peut-être à ses besoins. *Le Devoir* a rencontré deux spécialistes français des politiques culturelles impliqués dans des défis nouveaux pas très étrangers finalement à ceux que le Québec rencontre aujourd'hui.

Odile Tremblay

ENTRE autres recommandations du rapport Arpin, on retrouve noir sur blanc celle-ci : créer un Observatoire des politiques culturelles. Sa fonction serait de donner naissance à des études critiques en matière de politiques culturelles, de créer une banque de données statistiques de même qu'un fonds documentaire et de diffuser l'information sur les politiques culturelles. Or, un tel organisme existe déjà en France (sans avoir vraiment son équivalent ailleurs) : il a pour nom l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble.

René Rizzardo en est le directeur. En 85, des experts et chercheurs français se penchaient sur les diverses sources de financement des arts, rêvant d'embarquer un jour dans la galère d'une politique commune le ministère de la Culture, les villes, les départements et régions; tous bailleurs de fonds des mêmes projets culturels. Comment se prennent les décisions? Sur quels critères? se sont-ils demandé. Initiative conjointe du Ministère de la Culture et l'Université des Sciences Sociales de Grenoble (donc en principe indépendant de ses deux parrains), l'organisme national (ouvert à toutes collectivités territoriales) est né en 89 de ces questions.

« L'Observatoire a voulu donner aux collectivités locales des éléments de réflexion afin de les aider à trouver leur place dans une France en transformation », déclare René Rizzardo. Le ministère de la Culture français a déjà 35 ans. Il est grand temps de remettre ses actions en question. Nous participons à son évolution.

En bref, l'Observatoire constitue un chien de garde qui étudie l'impact des politiques culturelles, évalue les problèmes des collectivités ainsi que leurs points forts, propose des pistes d'action, donne des coups de barre quand l'État ou les municipalités se fourvoient. « Pas simple, pas facile, soupire René Rizzardo. Les artistes voient souvent notre ingérence d'un mauvais œil. Ils ne veulent pas être jugés par des technocrates. »

Sous la loupe des chercheurs, la ville d'Annecy vient de servir de cas type. L'Observatoire a dirigé une étude dont le document synthèse est aujourd'hui accessible aux autres communautés. Cette ville de Haute-

## Le chien de garde des politiques culturelles



René Rizzardo

Savoie possède un musée qu'elle voulait doter d'une collection d'art contemporain. Or, le travail d'évaluation est venu au contraire démontrer que comme Grenoble, située à moins de 100 kilomètres d'Annecy, ayant déjà une grosse collection d'œuvres contemporaines, mieux valait développer le créneau de l'archéologie alpine, lequel contribuerait beaucoup plus à valoriser l'image d'Annecy.

« Bien sûr, la problématique varie d'une communauté à l'autre, mais certains points sont communs à plusieurs, la gestion des équipements municipaux, par exemple. » En France, les villes gèrent (comme ici) des musées, des bibliothèques, des écoles d'art, etc. Mais la lourdeur de l'appareil bureaucratique et sa déshérence viennent entraver l'efficacité de ces systèmes. L'Observatoire a coordonné une enquête sur la gestion des équipements culturels locaux de la région Rhône-Alpes, proposant un plan d'aménagement culturel. Les résultats peuvent éclairer la lanterne des quelque 2000 municipalités aux prises avec des entraves similaires. « Sans régler les problèmes

des autres, on leur fournit des mesures de référence », estime le directeur de l'Observatoire de Grenoble. Par ailleurs, l'organisme s'est donné une mission de formation auprès des directeurs de services culturels des collectivités territoriales, les mettant au fait des politiques et des avenues nouvelles de développement.

À quoi se résument les effectifs de l'Observatoire? À six personnes, issues principalement du milieu des communications, mais le conseil d'administration réunit des chercheurs, des élus, des fonctionnaires. « On a voulu doter l'Observatoire d'une structure légère. Plutôt que de contrôler nos propres équipes de recherche, on donne des sous-contracts à des chercheurs universitaires, en changeant de consultants au besoin. Cette souplesse est le garant de notre liberté. »

L'Observatoire n'a que deux ans et traverse encore une phase d'expérimentation, mais il projette faire des petits, devenir tête de réseau, créer des observatoires régionaux chevilés plus étroitement à la réalité culturelle de chaque coin de pays.

**FAMOUS PLAYERS** INFO-FILM 866-0111 11h00 à 22h00

**LE FILM QUI A BATTU CYRANO POUR L'OSCAR**

"UNE OEUVRE PUISSANTE!"  
EMOTIONS FORTES ET IMAGES MAGNIFIQUES.

"UN GRAND FILM!"  
...INTÉMPIREL

"BRAVO!"  
TOUCHANT ET IRRESISTIBLE

Meilleur film en langue étrangère 1991

**VOYAGE VERS L'ESPOIR**

INFORMER XAVIER KOLLER

LE DEVOIR HOTEL VOYAGE CFCFP

Le PARISIEN 12-15-2-30-4-45-7-00-9-20

MARC ST-PIERRE  
LORRAINE PINTAL  
GABRIEL ARCAD

**mélian**

un film de ROBERT FAVREAU

Aska Film

à l'affiche au BERRI, COMMODORE, JOLIETTE et BOÎTE À FILMS St-Jean

"ROBE NOIRE EST UNE SPLENDEUR!"

Jamais la nature québécoise n'a paru aussi sublime... Quant à la version française, excellente, je la trouve ma foi encore plus crédible que l'originale!

...Grandeur, talent, profondeur, originalité et beauté qualifient ce Beresford.

LUC PERRAULT, LA PRESSE

Du réalisateur de "Driving Miss Daisy"

**BRUCE BERESFORD**

L'Histoire des gens d'ici avec

**LOTHAIRE BLUTEAU**

**Robe Noire**

ALLIANCE COMMUNICATIONS • SAMSON PRODUCTIONS

ROBE NOIRE UN PROJET DE ROBERT LANTOS  
LOTHAIRE BLUTEAU • AUGUST SCHELLENBERG • ADEN YOUNG • SANDRINE HOIT • TANTOO CARDINAL  
PETER JAMES • GEORGES DELERUE • JAKE EBBERTS • BRIAN MOORE • DENIS HÉROUX  
BRIAN MOORE • ROBERT LANTOS • STEPHANE RICHEL • SUE MILLIKEN • BRUCE BERESFORD

LES GRANDES SÉLECTIONS

COUPONS REFUSÉS

MARTINI

CFGL 1057

à l'affiche au BERRI, LANGELIER, LAVAL 2000, TERREBONNE, BROSSARD, CARREFOUR DU NORD St-Jérôme, FLEUR DE LYS Trois-Rivières et MAISON DU CINÉMA Sherbrooke en version originale anglaise au FAUBOURG et POINTE-CLAIRE

**CAMERA D'OR ■ PRIX DU PUBLIC**

CANNES 1991

**L'ACTUALITÉ** Il y a tant de bonheurs dans ce film, tant de surprises aussi, tant d'intelligence dans la manière et tant d'invention dans le propos qu'on devrait forcer les étudiants en cinéma à le voir au moins une fois. Pas pour le copier, bien sûr, mais plutôt pour y apprendre comment raconter une histoire.

• René-Homier-Roy

**JOURNAL DE MONTRÉAL** Michel. Bouquet sublime! On rit, on s'attendrit, on pleure, on s'émerveille.

• Louise Blanchard

**FIGAROSCOPE** Attention, chef-d'oeuvre! TOTO crève l'écran...

• M.A.P.

**PREMIÈRE** Fascinant... séduit presque instantanément.

• Jean-Jacques Bernard

**CAHIERS DU CINÉMA** Au Festival de Cannes, TOTO LE HÉROS a fait fureur.

• Camille Taboulay

**ELLE** Dès son premier film, il rivalise avec Fellini.

**THE GAZETTE** Acclamations, tonnerre d'applaudissements. Les spectateurs s'en sont donné à coeur joie pour ovationner ce bijou de film au rythme frénétique.

• Bill Bronstein

**LE FIGARO** Le scénario est un régal.

• Claude Baignères

**LE MONDE** Une poésie de tous les instants.

• Colette Godard

**SÉQUENCES** Un film qui sort de l'ordinaire et qui vous habitera longtemps avec bonheur.

• Léo Bonneville

**Toto Le Héros**

UN FILM DE JACO VAN DORMAEL

MICHEL BOUQUET • MIREILLE PERRIER • JO DE BACKER

Scénario JACO VAN DORMAEL Images WALTER VAN DEN ENDE Décors HUBERT POUILLÉ Montage SUSANA ROSSBERG  
Musique PIERRE VAN DORMAEL • Éditions Art Public Chanson "BOUM" de CHARLES TRENET  
Coproducteurs: PHILIPPE DUSSART / LUCIANO GLOOR Producteurs délégués: PIERRE DROUOT / GANY GEYS Une coproduction BELGIQUE / FRANCE / ALLEMAGNE

ÉGALEMENT LE COURT MÉTRAGE

LES IRIS DE SUZANNE GÉRAVIA ET JACQUES GIRALDEAU

PRIX DU JURY - F.F.M. 1991

LE NOUVEAU

**CINÉMA Festival**

35 RUE MILTON 849-7277

Semaine : 7h30 - 9h30  
Dim. : 1h30 - 3h30 - 5h30  
7h30 - 9h30

## Littérature et traduction à Paris

PARIS (PC) — Le président français François Mitterrand a reçu une quarantaine d'auteurs étrangers, y compris la Canadienne Margaret Atwood, au cours d'une réception privée à l'Élysée, hier.

Ces écrivains et leurs traducteurs français ont été invités à Paris par le gouvernement français, pour participer à une conférence de deux jours sur le thème *Littérature et traduction*.

Anthony Burgess et William Boyd, d'Angleterre, Yuko Tsushima, du Japon, Alexandre Zinoviev, de l'Union soviétique, Jorge Amado, du Brésil, André Brink, de l'Afrique du Sud, et Anita Desai, de l'Inde, sont au nombre des écrivains présents.

M. Mitterrand a la réputation d'être un grand amateur de littérature, et fréquente régulièrement les échoppes des bouquinistes qui jalonnent les quais de la Seine, à Paris.

La conférence sur la traduction ouvre le troisième Festival du livre et de la lecture *La fureur de lire*, qui se déroule au cours du week-end à travers toute la France. Plusieurs villes et villages ont ainsi organisé des lectures publiques, ateliers de poésie, expositions, films et foires du livre.

LES MEILLEURS FILMS AUX MEILLEURS PRIX

**CINÉMA OUTREMONT**

1248 BERNARD  
273-0437

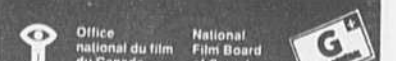
1492. Européens et Indiens des Amériques avaient rendez-vous.

## CINQ SIÈCLES APRÈS...

UN FILM DE GERMAN GUTIERREZ  
UNE PRODUCTION DE L'ONF ET DE L'ACDI

Au Cinéma ONF du Complexe Guy-Favreau

**Dernière projection, ce soir à 19 h**



ARTS VISUELS

# De transparence et d'opacité

Rétrospective  
Recherche en verre

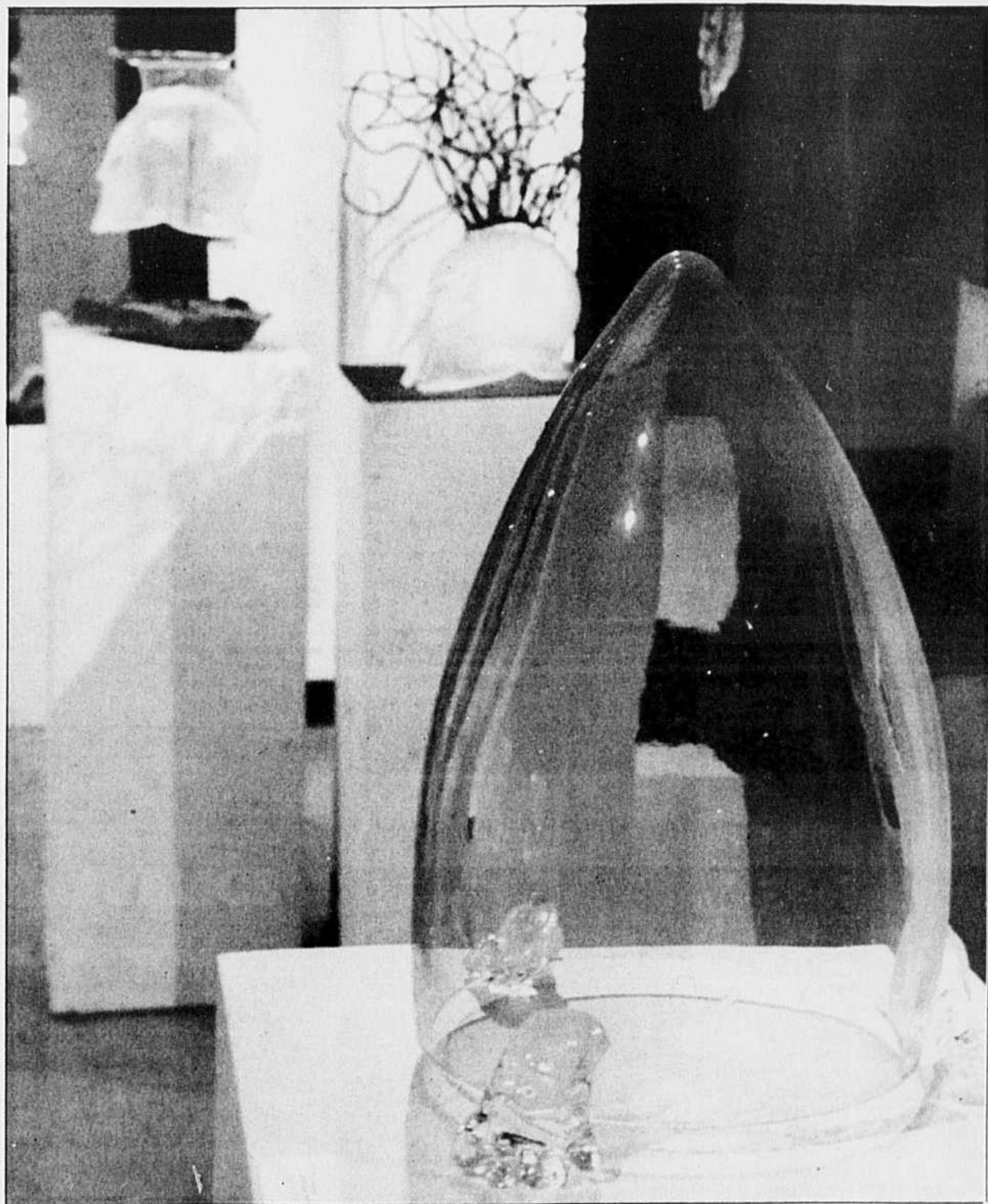
Espace Verre  
1200, rue Mill  
Jusqu'au 31 octobre 1991.

Marie-Michèle Cron

PENDANT trois ans, dans le cadre d'une bourse de recherche octroyée par le ministère des Affaires culturelles du Québec, Maureen Capper, Susan Edgerley, Jean-Marie Giguère, Rose Grégoire, Carole Pilon, Donald Robertson, Maurice Savoie, Luc Taillon et Alain Vaugier ont travaillé à l'Espace Verre (la seule école spécialisée dans l'art du verre au Québec) où ils exposent des œuvres qui captent la lumière, jouent sur les effets de transparence et d'opacité, se camouflent derrière d'autres matériaux pour prendre ou renier leur apparence, exacerbent toute la sensualité qui en résulte, et laissent le hasard générer des figures ambiguës. Le verre qu'il soit ici, soufflé, thermofonné, laminé, peint ou transformé en néon, est le médium polymorphe par excellence.

Si Carole Pilon le fait glisser comme une rivière verte à l'intérieur d'un morceau de bois pour jumeler deux matériaux à la texture lisse et rugueuse, Luc Taillon l'illumine et le perche sur des tiges d'acier pour lui conférer un aspect chaud et minimaliste. Avec « Ariège », Donald Robertson le roule comme une spirale sur un treillis de cuivre qui l'aspire et le transforme en une lave éteinte, des sédiments déposés au fond d'une corbeille. Puis, Rose Grégoire en fait une église : un cône de papier embrasse un cône de verre qui devient alors, coquillage, arête de poisson translucides et brillantes tout comme le vase aux lignes organiques de Jean-Marie Giguère qui pointe, non sans humour, des cornes moelleuses vers le ciel.

Susan Edgerley, la plus connue de tous, l'emprisonne dans des feuilles de papier boursoufflé pliées et teintées de couleurs violacées et grises et fait référence aux mailles d'un tissu, au travail manuel du tissage. Une tige de bambou transperce cette sculpture zen supportée par une pierre. Puis, dans « Attached », l'artiste donne au verre, l'aspect de cristaux de neige brisés, une texture grumeleuse qui rappelle des grains de sel ou de sucre.



Jaune sur petits pieds, de Luc Taillon.

L'Espace Verre, fondé par le sculpteur François Houéd et l'artiste-verrier Roland Labelle, est tout autant un lieu d'expérimentation, de

création et de formation qu'un spectacle permanent pour les visiteurs qui ne manqueraient pas de jeter un coup d'oeil sur les ateliers. Les flam-

mes qui crépitent dans les fours éclairaient les visages des verriers qui s'affairaient comme de beaux petits diables dans l'eau bénite.

PHOTO JACQUES GRENIER

MUSIQUE

# L'Orchestre Métropolitain en bonne santé

Marie Laurier

L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN est en excellente santé, en dépit de la récession qui frappe douloureusement les organismes culturels. Le nombre d'abonnés a augmenté de 26 % et la vente des billets au guichet est également à la hausse.

À peine rentrée d'une tournée en Autriche et au Japon, la directrice artistique Agnès Grossmann a tenu à faire cette précision par la voie d'un communiqué signé conjointement avec le président du Conseil d'administration, M. Pierre Péladeau. Ils tenaient ainsi à préciser l'atmosphère de bonne entente qui existe au sein de l'OM, et cela à la veille du premier concert régulier de la saison qui a lieu le 21 octobre sous la direction de Agnès Grossmann.

Cible d'une controverse quant au choix du répertoire et des solistes invités au début du mois d'octobre, et cela en l'absence de Mme Grossmann, le président du CA se dit tout à fait d'accord avec les goûts d'Agnès : « La programmation thématique qui consiste à présenter un compositeur par concert est sans doute pour quelques choses » dans la recrudescence d'abonnés, a commenté M. Péladeau. Le concert de lundi soir prochain au Théâtre Maisonneuve à Mozart et le soliste invité est le pianiste québécois André Laplante.

Rappelons que la rumeur voulait que M. Péladeau impose ses goûts quant au choix de la programmation et des artistes invités, notamment ceux d'origine juive en conséquence de son attitude antisémite décrite dans un article d'un magazine québécois il y a de cela près de deux ans. M. Péladeau a nié formellement toute ingérence induite de sa part dans sa conception de la gestion de l'OM, laissant à Mme Grossmann le soin de trouver elle-même les solistes, ce qui fait partie d'ailleurs de ses responsabilités à titre de directrice artistique. Les musiciens de l'OM ont eux-même donné leur appui à M. Péladeau dans cette affaire. Quelque 60 d'entre eux ont signé un texte dans lequel ils soulignent l'efficacité de sa gestion.

Jointe à sa résidence hier, Mme Agnès Grossmann n'a toutefois pas voulu commenter davantage les ar-

ticles parus dans les journaux concernant une soi-disant mainmise de M. Péladeau sur la gestion artistique de l'OM pour lequel il contribue annuellement 100 000 \$, en plus de faire profiter l'organisme de son expérience d'homme d'affaires. « Je veux prendre connaissance de tout ce qui a été publié sur cette question avant de réagir », nous disait Mme Grossmann qui avait besoin encore de quelques heures de repos pour se remettre du décalage horaire. Sa tournée la conduira d'abord à Vienne, ensuite à Tokyo, à Osaka et à Kyoto où elle a dirigé des orchestres de ces villes et donné des classes de maître, notamment sur les dix années que Mozart a vécues à Vienne et qui constituent une des périodes les plus productives de sa vie.

Dans le communiqué émis par les soins de la direction générale de l'OM, Mme Grossmann insiste toutefois sur son mandat qui est de « promouvoir le talent québécois, ce qui inclut l'engagement de musiciens d'autres pays susceptibles d'enrichir et de favoriser le développement de l'orchestre ». Il va de soi, ajoute-t-elle, que « sans la qualité, un orchestre ne peut réussir à s'imposer. La recherche de l'excellence est, et demeure, la préoccupation première de l'OM ».

La décision de présenter des œuvres de compositeurs germaniques de l'époque romantique, tels Beethoven, Brahms, Mendelssohn, Mozart et Schumann, relève de la direction artistique et complète le répertoire musical présenté à Montréal, fait-on encore valoir, récusant ainsi la rumeur voulant que l'on se conforme uniquement à l'influence de M. Péladeau dont on connaît par ailleurs le goût pour ce genre de musique.

Dans cette mise au point, la direction de l'OM rappelle qu'elle remplit consciencieusement le mandat de la jeune formation orchestrale qui est de « développer un nouveau public en présentant des œuvres classiques accessibles ». Ce qui n'exclut cependant pas un autre volet du mandat de l'OM, soit celui de présenter des œuvres de musique contemporaine que l'on a l'intention de regrouper dans le cadre d'événements spéciaux comme le Festival New Music America ou encore le Festival multi-média qui se tiendra en juin 1992.

AVIS PUBLICS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-03292-906. Marcell Rivard, Partie demanderesse, vs: 116645 Canada Inc. et Miriam Khabie, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau d'ordinateur Yamatec, 1 écran packard Bell, 1 imprimante Roland D6, 1 TV Hitachi et plusieurs autres articles. Conditions: ARGENT COMPANTANT OU CHEQUE VISE. Information: PIERRE FOISY, huissier, (514) 461-390 MAURICE GAUCHER et ASS, Huissiers, 106, Place de l'Hôtel-de-Ville, #106, St-Bruno, Qc, J3V 5Y6.

DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE), NO: 700-02-003546-919. BENOIT DUYON, Partie demanderesse, vs: MANON PREZEAU, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 octobre 1991, à 13h00, au 7575, 55 avenue, Laval (Ouest, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: MANON PREZEAU, saisis en cette cause, soit: Auto Ford Lynx, plaque # JMV74, micro-ondes etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier, De l'étude: JACQUES PHILIPPE & ASS, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, J7R 2P5, Tél.: (514) 991-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 16 octobre 1991.

COLORTÉXIL INC. PRENEZ AVIS que par acte de cession et transfert de comptes recevables daté le 25 septembre 1991 et enregistré le 27 septembre 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4434351, LA BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) a cédé et transféré par voie de subrogation à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L'ÉTÉE tous comptes recevables, comptes de livre, dettes et réclamations, apparentés cédés à LA BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) par COLORTÉXIL INC. en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4332142.

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA et SOCIÉTÉ DE FIDUCIE WELLINGTON. Avis est par les présentes donné que Compagnie Montréal Trust du Canada, une société de fiducie constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie (Canada) ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, et Société de Fiducie Wellington, une société de fiducie constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie (Canada) ayant son siège social en la ville de Toronto, province de l'Ontario, ont l'intention de présenter au Ministre des Finances pour approbation une convention de fusion les obligeant à compter du 1er janvier 1992 en une société de fiducie sous le nom Compagnie Montréal Trust du Canada et en anglais Montreal Trust Company of Canada. Montréal, le 11 octobre 1991. LESLIE MARY FORREST, Procureurs Association des médecins de langue française du Canada.

**AVIS PUBLICS**  
**HEURE DE TOMBÉE**  
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.  
Publications du lundi:  
Réservation avant midi (12h) le vendredi.  
Publications du mardi:  
Réservation avant 16h00 le vendredi.  
Pierrette Rousseau,  
tél.: 286-1200

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-06-014355-893. GESTION S.P.A.C. INC. demandeur, vs: WAHIB YOUSSEF, défendeur. Le 29 octobre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 707, rue Louvain est, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: WAHIB YOUSSEF, saisis en cette cause, consistant en: 1 «Chopper» Toledo avec acc.; 1 scie à ruban Toledo HI-SPEED; 1 balance TBC SL-35-15; 1 bloc à boucher; 1 «slicer» Toledo 1333; 1 steak machine Toledo HIGH SPEED ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Conditions: ARGENT COMPANTANT, YVON DURÉ, huissier, 622-9222. ROBERT JASMIN & ASS, Huissiers, Montréal, 16 octobre 1991.

DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, (CH. CRIMIN. & PÉN.) NO: 700-02-003023-908. PIERRE DES AMÉNDES, Partie demanderesse, vs: ANGELO CALABRICE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 31 octobre 1991, à 10h00, 226 Avenue, Ste-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ANGELO CALABRICE, saisis en cette cause, soit: Camion Ford Econoline, #FB6342, Grand Prix 1976, #FG2043 etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier, De l'étude: JACQUES PHILIPPE & ASS, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, J7R 2P5, Tél.: (514) 991-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 16 octobre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-021329-904. HYDRO-QUÉBEC, Partie demanderesse, vs: TRIPLEX, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 octobre 1991, à 10h00, au 1106 RANG ST-ANTOINE, Laval, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: TRANSPORT & EXCAVATION M.N.M. INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Pick Up G.M.C. 1989 avec pelle à neige. Conditions: ARGENT COMPANTANT et/ou CHEQUE VISE. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, (514) 682-1921, 328-1122. De l'étude: BOISVERT, POUILLOT & ASS, Huissiers, 1515, boul. St-Jasques, # S-01, Laval, Qc, H7V 3Y7.

AVIS LÉGAL  
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ  
Prenez avis que l'Association des médecins de langue française du Canada entend déposer un projet de loi d'intérêt privé lors de la session d'automne de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a pour objet le transfert des biens de la Société médicale de Montréal Inc. à l'Association des médecins de langue française du Canada, plus particulièrement le transfert d'un certificat-action émis par la UNUM, compagnie d'assurance-vie, de même que la dissolution de la Société médicale de Montréal Inc. Toute personne désirant intervenir concernant ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation auprès de l'Assemblée nationale.  
POULLIOT MERCURE, Procureurs Association des médecins de langue française du Canada.

**AVIS PUBLICS**  
ORDRE est donné à Leslie Mary Forrest de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Leslie Mary Forrest.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 10 octobre 1991  
MARIE-HELENE BÉLISLE, Protonotaire adjoint.

DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-12-015848-898. CHANTAL ST-GERMAIN, Partie demanderesse, vs: SYLVAIN TASSE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 octobre 1991, à 11h00, au 17, Chapleau, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: SYLVAIN TASSE, saisis en cette cause, soit: Jimmy 4X4, blanc, plaque # JIAY 920. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier, De l'étude: JACQUES PHILIPPE & ASS, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, J7R 2P5, Tél.: (514) 991-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 16 octobre 1991.

RENE DRAPEAU TAPIS INC. AVIS est par les présentes donné que la compagnie RENE DRAPEAU TAPIS INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Laval, district de Laval, à l'intention de demander sa dissolution à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies de la Province de Québec. Daté à Montréal, ce 15 octobre 1991.  
ROBINSON SHEPPARD BROTHERS-TEIN SHAPARO, Procureurs de la compagnie.

INK TECHNOLOGY CORPORATION. PRENEZ AVIS que par acte de cession et transfert de comptes recevables daté le 25 septembre 1991 et enregistré le 27 septembre 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4434350, LA BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) a cédé et transféré par voie de subrogation à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L'ÉTÉE tous comptes recevables, comptes de livre, dettes et réclamations, apparentés cédés à LA BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) par INK TECHNOLOGY CORPORATION en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4337375.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-199351-911. COUR SUPÉRIEURE (chambre de la famille - divorce)  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
RONALD LANDRY, Partie demanderesse  
LESLIE MARY FORREST, Partie défenderesse  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à Leslie Mary Forrest de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Leslie Mary Forrest.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 10 octobre 1991  
MARIE-HELENE BÉLISLE, Protonotaire adjoint.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-001014-914. TELEMEDIA INC. demanderesse, vs: CENTRE MEUBLE V.S.T.V. INC., défenderesse. Le 30 octobre 1991, à 11h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 371, rue CHEMIN D'OKA, en la cité ST-JOSEPH-DU-LAC, district de TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: camion chevrolet van avec boîte 1988, 6 roues, diesel 6.2 litre, no série: 28H831207497X7, no plaque: LBR2102; 1 bureau pupitre en mélamine 3 tiroirs, blanc. Conditions: ARGENT COMPANTANT, FRANK ALBERTSON, HUISSIER, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUISSIERS, Tél.: 647-6400. LONGUEUIL, le 16 octobre 1991.

DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-04-000284-886. DIANE THOMAS, PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES, Partie demanderesse, vs: LUC MICHEL, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 octobre 1991, à 14h00, au 269, 61e Avenue, Pointe-Calumet, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LUC MICHEL, saisis en cette cause, soit: Pick Up GMC imm. BAN 961, boîte fibre de verre. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier, De l'étude: JACQUES PHILIPPE & ASS, HUISSIERS, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, J7R 2P5, Tél.: (514) 991-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 16 octobre 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-007611-864. COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
LUCIEN TURCOTTE, LES APPAREILS DE LA PÉNINSULE INC. et PREFAB FRANCS, Partie demanderesse en garantie  
GUY TREMBLAY, YVES MARTIN et YVON LEVÉILLÉ, Partie défenderesse en garantie  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à YVON LEVÉILLÉ et GUY TREMBLAY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Qc, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation en garantie, déclaration en garantie, bref principal, déclaration principale et avis 119.1 C.P.C. a été remis au greffe à l'intention de YVON LEVÉILLÉ et GUY TREMBLAY.  
Lieu: Montréal  
Date: 16 octobre 1991.  
MARIE-HELENE BÉLISLE.

Avis public

**Ville de Montréal**  
Service du greffe  
1er AVIS  
Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.  
Le chef de Division de la gestion du domaine public, Module voirie et circulation du Service des travaux publics, a approuvé, le 10 octobre 1991, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 21 décembre 1988 — 88 05776 (modifiée) lui déléguant ce pouvoir, la description de la rue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte: le lot vingt-six de la subdivision du lot originaire cent quatre-vingt-neuf

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
AVIS est donné que ANGE LANGLOIS, résident et domicilié au 6054, Avenue du Parc, Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de MICHEL-ANGE LANGLOIS.  
MONTRÉAL, le 8 octobre 1991.  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA, Procureurs du requérant.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-020232-919. TELEMEDIA INC. demanderesse, vs: LES IMMUEBLES UNIS INC., défenderesse. Le 30 octobre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 748 rue St-Pierre, suite 101, en la cité TERREBONNE, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 fax de marque Canon; 1 imprimante de marque Epson LQ 850; 1 ordinateur Ogevar (écran, clavier, Hardisque Système III Ogevar Technology); 1 photocopieur Nashua 812. Conditions: ARGENT COMPANTANT, CLAUDE DAGENAIS, HUISSIER, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUISSIERS, Tél.: 647-6400. LONGUEUIL, le 16 octobre 1991.

RECTIFICATIF  
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-014110-918. COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
THE TORONTO-DOMINION BANK, Partie demanderesse  
MATTHEW COFFIN, Partie défenderesse  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à Matthew Coffin de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Matthew Coffin.  
Lieu: Montréal  
Date: le 27 septembre, 1991  
MARIE-HELENE BÉLISLE.

**Le Groupe FULLER LANDAU Inc.**  
Bureau 1180, Place du Canada  
1010, rue de la Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S1  
LOI SUR LA FAILLITE  
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: T.H.P. INC. Fabricators of Pressure Equipment, une compagnie dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 9301, rue Le Prado, dans la ville de St-Léonard, district de Montréal, province de Québec H1P 3H1  
LE GROUPE FULLER LANDAU Inc. Syndic

**Le Groupe FULLER LANDAU Inc.**  
Bureau 1180, Place du Canada  
1010, rue de la Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S1  
LOI SUR LA FAILLITE  
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: T.H.P. INC. Fabricators of Pressure Equipment, une compagnie dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 9301, rue Le Prado, dans la ville de St-Léonard, district de Montréal, province de Québec H1P 3H1  
LE GROUPE FULLER LANDAU Inc. Syndic

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie: A.L. EQUIPEMENT INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de sa dissolution.  
Montréal, le 11 octobre 1991  
de Grandpré, Godin  
Procureurs de la compagnie.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-000284-886. DIANE THOMAS, PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES, Partie demanderesse, vs: LUC MICHEL, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 octobre 1991, à 14h00, au 269, 61e Avenue, Pointe-Calumet, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LUC MICHEL, saisis en cette cause, soit: Pick Up GMC imm. BAN 961, boîte fibre de verre. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier, De l'étude: JACQUES PHILIPPE & ASS, HUISSIERS, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, J7R 2P5, Tél.: (514) 991-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 16 octobre 1991.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
AVIS est donné que ANGE LANGLOIS, résident et domicilié au 6054, Avenue du Parc, Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de MICHEL-ANGE LANGLOIS.  
MONTRÉAL, le 8 octobre 1991.  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA, Procureurs du requérant.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-020232-919. TELEMEDIA INC. demanderesse, vs: LES IMMUEBLES UNIS INC., défenderesse. Le 30 octobre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 748 rue St-Pierre, suite 101, en la cité TERREBONNE, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 fax de marque Canon; 1 imprimante de marque Epson LQ 850; 1 ordinateur Ogevar (écran, clavier, Hardisque Système III Ogevar Technology); 1 photocopieur Nashua 812. Conditions: ARGENT COMPANTANT, CLAUDE DAGENAIS, HUISSIER, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUISSIERS, Tél.: 647-6400. LONGUEUIL, le 16 octobre 1991.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
AVIS est donné que ANGE LANGLOIS, résident et domicilié au 6054, Avenue du Parc, Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de MICHEL-ANGE LANGLOIS.  
MONTRÉAL, le 8 octobre 1991.  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA, Procureurs du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-04-00347-911. COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
DONNA STEVENSON, Partie demanderesse

**Transports Québec**  
APPELS D'OFFRES  
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.  
Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
700, boul. Saint-Cyrille Est  
20<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y9  
Tél.: (418) 644-8848  
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission  
Le sous-ministre  
Jean-Marc Bard, F.C.A.

■ **Contrat no 1208-91-0137** — Terrassement, structure de chaussée sur le Troisième Rang, dans la municipalité de St-Paul-de-la-Croix, M.R.C. Rivière-du-Loup, circonscription électorale de Rivière-du-Loup  
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 20 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.  
Garantie de soumission exigée:  
— cautionnement de soumission: 20 000 \$ ou  
— chèque visé: 10 000 \$  
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20<sup>e</sup> étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.  
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
La réception des soumissions prendra fin le mardi, 5 novembre 1991 à 15h.

■ **Contrat no 6269-91-0203** — Rénovation du système d'éclairage du pont Lower, sur la route 202, dans la municipalité de Huntingdon ville, M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent, circonscription électorale de Beauharnois-Huntingdon  
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 20 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.  
Garantie de soumission exigée:  
— cautionnement de soumission: 2 200 \$ ou  
— chèque visé: 1 100 \$  
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.  
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
La réception des soumissions prendra fin le mercredi, 6 novembre 1991 à 15h.

DEVOIR  
Et de comparaître au Palais de Justice de Montréal, le 27 novembre 1991, en salle 217, à 9:30 hres. Une copie de la requête pour garde d'enfant et jugement intermédiaire a été remise au greffe à l'intention de RANDY LAPLANTE. Lieu: MONTRÉAL. Date: 7 octobre 1991. DIANE BERLINGUET, Protonotaire adjoint.

**Transports Québec**  
APPELS D'OFFRES  
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.  
Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
35, rue Port-Royal Est  
1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1  
Tél.: (514) 873-6061  
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission  
Le sous-ministre  
Jean-Marc Bard, F.C.A.

■ **Contrat no 1208-91-0137** — Terrassement, structure de chaussée sur le Troisième Rang, dans la municipalité de St-Paul-de-la-Croix, M.R.C. Rivière-du-Loup, circonscription électorale de Rivière-du-Loup  
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 20 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.  
Garantie de soumission exigée:  
— cautionnement de soumission: 20 000 \$ ou  
— chèque visé: 10 000 \$  
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20<sup>e</sup> étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.  
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
La réception des soumissions prendra fin le mardi, 5 novembre 1991 à 15h.

■ **Contrat no 6269-91-0203** — Rénovation du système d'éclairage du pont Lower, sur la route 202, dans la municipalité de Huntingdon ville, M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent, circonscription électorale de Beauharnois-Huntingdon  
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 20 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.  
Garantie de soumission exigée:  
— cautionnement de soumission: 2 200 \$ ou  
— chèque visé: 1 100 \$  
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.  
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
La réception des soumissions prendra fin le mercredi, 6 novembre 1991 à 15h.

APPEL DE CANDIDATURES

Services professionnels reliés à la construction et aux sciences physiques.  
Catégorie: génie  
Spécialité: Structure de pont  
■ **Contrat no 4320-91-FE04** — Préparation des plans et devis préliminaires et définitifs en vue de la reconstruction d'un pont sur la route 171 au-dessus de la rivière Chaudière, municipalités de Scott et Taschereau-Forier, circonscription électorale de Beauce-Nord.  
Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires dans les M.R.C. de L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins, Les Chutes-de-la-Chaudière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Lotbinière, L'Amiante et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.  
Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000,00 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
700, boul. St-Cyrille Est  
20<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Y9  
Tél.: (418

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Un autre son de cloche sur « Titid »

### Le droit divin et la mystique des masses contre la Constitution

Gérard Bissainthe

L'auteur a enseigné à l'Université de New York. Il a passé 24 ans en exil sous le règne de Duvalier.

À LIRE une bonne partie de la presse étrangère, la crise que traverse actuellement la République d'Haïti semble d'une brutale simplicité : un président élu à une énorme majorité essaie de s'attaquer aux maux flagrants du pays; il rencontre l'inévitable opposition des coupables traqués et se fait expulser par l'armée, éternelle complice des exploités.

Si on s'en tient aux apparences, rien à reprocher à cette présentation. Les observateurs étrangers seront d'autant plus disposés à l'accepter qu'elle reste fidèle à un ensemble de stéréotypes créés et entretenus ou par une certaine « Histoire » ou par les médias : Haïti, pays des généraux d'opérette et des révolutions à répétition. Se lit en filigrane un reproche qui pourrait se traduire ainsi : « Mais pourquoi diable avez-vous donc pris votre indépendance ? ». Ou bien : « Vous l'avez voulu votre « Black Power », vous l'avez ! ».

Rares sont ceux qui se demandent si pour être honnête, il ne faudrait pas regarder les choses d'un peu plus près. Peut-on toujours systématiquement condamner l'expulsion d'un chef d'État élu démocratiquement ? Car si le critère de l'élection démocratique est nécessaire pour légitimer l'accès au pouvoir, il n'est certainement pas suffisant pour justifier en toutes circonstances le maintien au pouvoir.

La preuve en est que les Constitutions de tous les pays, y compris celle qui régit actuellement Haïti, prévoient des procédures pour déposer un chef d'État indésirable. La grande question est maintenant de savoir si et comment le nouveau président est devenu indésirable.

Mais cette simple question surprend l'observateur étranger. Les démocrates sincères de partout avaient en général applaudi à l'élection — enfin ! — d'un chef d'État en Haïti selon les normes acceptables de popularité honnêtement contrôlées. Le profil de l'élu paraissait excellent : un prêtre catholique, apôtre de la théologie de la libération, qui avait résisté à la dictature, bête noire des « tontons macoutes », un tribun au verbe chaud et

coloré qui savait entraîner les masses et se disait d'abord préoccupé par les scandaleux problèmes de justice sociale d'Haïti.

L'étranger qui ne voyait pas le fond de la mer, mais seulement l'écumage de ses vagues — la rutilance des gestes et des poses — ne pouvait à aucun moment s'imaginer, comme l'avaient compris depuis longtemps des observateurs haïtiens sagaces, que tout ce tohu-bohu n'était au fond qu'une vaste opération médiatique qui ne reposait pas sur grand-chose.

D'un personnage pittoresque, mais au fond sans réelle consistance, on a fait un demi-dieu. Le fait même qu'il se prêtait avec complaisance à cette sorte de grand show-biz international aurait dû inviter à la prudence. Mais les médias étrangers n'étaient pas disposés à rater l'aubaine de cette sorte de nouveau Zorro ensoutanée, noir par dessus le marché, qui déclarait avec pétulance la guerre aux forces de l'ombre, tout cela sur fond de vaudou, de sang et de rythmes afro-caribés.

#### Un cabinet de « petits copains »

Voyons maintenant un peu les faits. Une fois élu, le nouveau président, sans tenir compte de l'avis de ses alliés politiques, s'entoura d'un cabinet qui était en réalité un cercle de « petits copains » sans véritables qualifications, sans expérience et d'âge tendre. Parmi eux se trouvait un authentique ci-devant « tonton-macoute », dont la présence témoignait moins de la volonté de « réconciliation » du leader, que de sa détermination à mener sa politique selon ses caprices.

Le Parlement, inquiet et insatisfait des actions l'Exécutif, convoqua le premier ministre pour lui demander compte de sa gestion, comme la Constitution lui en donnait le droit. L'Exécutif répondit d'une manière surprenante : le premier ministre commença par refuser de se présenter, en prétextant des maladies successives. Puis, un des ministres, qui de notoriété publique avait la confiance du chef de l'État, déclara *urbi et orbi* que « le premier ministre n'a de comptes à rendre qu'au peuple ! ». Cela ne manquait certes pas de panache, mais c'était en même temps déclarer caduque la Constitution votée par le peuple haïtien en 1987 dans le premier référendum vraiment libre de son histoire.

Les nombreux « gauchistes radi-



Le président déchu a été accusé de complaisance envers la justice populaire.

caux » qui occupaient des postes-clés dans le gouvernement firent bruyamment écho à cette déclaration; l'un deux pouvait même claironner que « la démocratie représentative à l'occidentale appartient désormais en Haïti au Musée de l'Histoire ». Ni plus ni moins !

En fait, il s'agissait d'un coup d'État, le premier par notre premier gouvernement constitutionnel, contre la Constitution. Pour éviter toute équivoque, les masses des nombreux bidonvilles sur lesquelles le gouvernement exerçait un contrôle quasi absolu, venaient manifester devant le Parlement et menacer députés et sénateurs d'une forme de défenestration qui en Haïti s'appelle « déchoukage » ou « père Lebrun ».

Le président, tout au moins par un silence habile, cautionnait ces agissements. Normalement, le Parlement aurait dû alors entamer une procédure de destitution du chef de l'État pour violation flagrante de la Constitution, procédure prévue par l'article 186 de la Constitution de 1987, analogue à celle de l'Impeachment américain rendue célèbre sous Nixon. Mais vu la terreur que faisaient régner les foules déchainées, le Parlement, dont les membres risquaient chaque jour littéralement leur vie rien qu'en se rendant à la Chambre et au Sénat, ne pouvait aucunement penser à de telles mesures. Lorsque finalement, le 13 août, le premier ministre décida de répondre à la dernière convocation du corps législatif, les foules de Lavalassés massées devant le Parlement brandissaient des pneus et clamaient des slogans qui en disaient long sur leurs intentions.

À la vérité, le peu de respect que

montrait le chef de l'État pour la Constitution était absolument conforme aux idées qu'il avait toujours exprimées avant comme après son élection et qu'il avait toujours défendues ses partisans.

Désormais, tout le climat politique était perturbé. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la très grande majorité des leaders politiques haïtiens souhaitaient vivement la stabilité, et que le chef de l'État aille jusqu'au bout de son mandat de cinq ans. Le nouveau président pouvait même paraître providentiellement désigné pour opérer des réformes qui demandaient un large support populaire. Mais alors, pourquoi a-t-il échoué ?

Il y a cela plusieurs raisons. Tout d'abord, d'entrée de jeu, le choix même du nom qu'il a donné à son mouvement pouvait paraître inquiétant. Le mot « Lavalas » veut dire littéralement : « torrent dévastateur ou ravageur déclenché par une pluie diluvienne et qui descend de la montagne, entraînant tout sur son passage ».

Le leader de Lavalas se sentait investi d'une mission divine : celle d'extirper à tout jamais le mal et les méchants d'Haïti. Son slogan : « *Macoute pas ladan!* ». (« Les macoutes, dehors ! ») exprimait son obsession d'une sorte de catharsis apocalyptique. Savonarole nébuleux par certains aspects, il paraissait se réclamer plutôt de la tradition robespierrienne de l'éducation et de la purification du peuple par la terreur. L'intention pouvait être « bonne » — de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé —, mais l'histoire a prouvé que toutes les formes de « catharsisme » ont abouti à des destructions et n'ont jamais transformé notre monde de

pêcheurs » en un paradis ou d'hommes vertueux ou heureux.

Une autre voie lui était pourtant ouverte : la voie politique. Au lieu de s'appuyer uniquement sur ce qu'il appelait le « Peuple », un peuple qui semblait être pour lui essentiellement l'énorme masse des chômeurs désœuvrés, les « permanents de l'agitation », de la ville de Port-au-Prince, et non pas l'ensemble des citoyens du pays, il aurait pu élargir sa base politique et s'assurer le soutien des femmes et des hommes influents, des leaders de partis et de toutes les autres forces sociales de la nation, qui en fait, étaient tous disposés à l'aider pour que le pays puisse enfin démarrer.

Sa plus grande erreur politique fut de ne rien essayer pour s'entendre avec cette formation politique elle-même qui l'avait présenté aux élections du 16 décembre 1990 : le FNCD (Front national pour le changement et la démocratie), une sorte de résurrection du FNC (Front national de concertation) dont j'avais coordonné l'action du Bureau politique en 1987 et dont le candidat Gérard Gourgue fut écarté tragiquement du pouvoir par les massacres du 29 novembre de la même année.

Les personnalités fortes du FNCD, qui ne demandaient qu'un certain espace vital pour fonctionner dans le nouveau gouvernement, ne trouveraient point grâce aux yeux du nouveau président. Leurs critiques constructives furent mal interprétées par les militants musclés de Lavalas qui, une nuit, criblèrent de pierres la maison du dirigeant le plus en vue du FNCD, le sénateur Turneb Delpé, et faillirent le tuer dans son lit avec sa famille.

#### Un pays divisé

Le pays était maintenant partagé en deux : d'un côté, Lavalas, et de l'autre tout le reste. Le chef de l'État vivait dans son univers lavalassien, devenu un peu son Olympe, et se croyait désormais tout-puissant et assuré de l'éternité.

Qui actionnera le décalé de la fin ? Le leader de Lavalas lui-même; il faut lui laisser ce honneur. Dès le début, beaucoup d'observateurs avisés s'étaient rendu compte que le premier ennemi du leader de Lavalas, c'était le leader de Lavalas lui-même. Dans son discours aux Nations unies, le 25 septembre, il se présentait doucereusement comme un apôtre de la non-violence, qui n'était plus « active » cette fois-ci : devant les étrangers, il faut bien se tenir.

Cela ne l'empêcha pas, aussitôt revenu en Haïti, de se lancer devant les foules lavalassiennes dans une harangue terrifiante où il disait « avoir donné sept mois aux bourgeois » pour trouver des formules d'assistance au peuple, « que le délai était passé », et il invitait les foules lavalassiennes à

faire aux ennemis de Lavalas « le sort qu'ils méritaient » après avoir, dans un passage devenu historique, décrit le supplice du Père Lebrun en termes d'un sadisme hallucinant, à peine croyable : « Vous avez en mains un outil. Vous avez en mains un instrument. Il est beau. Il est joli. Il est mignon ». Et, se référant à l'odeur de la chair humaine brûlée : « Il sent bon. On voudrait pouvoir sentir cette odeur à travers tout le pays. »

Ce discours fit courir un froid glacial dans le dos de toute la nation. Tout le monde sentait venir cette sorte de Saint-Barthélémy combinée à une Nuit des Longs Couteaux dont, par allusions absolument transparentes, il n'arrêta pas de menacer la société haïtienne. Il est à croire que l'armée, sous l'impulsion de plusieurs secteurs du pays, décida à ce moment-là d'intervenir pour empêcher une catastrophe nationale.

L'armée, comme d'habitude, fit les choses militaires. Je présume son dilemme était le suivant : attendre patiemment que les foules lavalassiennes commencent l'holocauste annoncé — et les victimes allaient se chiffrer par milliers; ou bien arrêter leur leader et être obligé de contenir ses foules par la force.

Des deux côtés en quelque sorte, le mal était infini. Mais le mal de l'action de force pour contenir la foule semblait « moins infini » que celui de l'holocauste. Se basant, sans doute, sur le principe « de deux maux il faut choisir le moindre », l'armée choisit la deuxième solution.

Lavalas ouvrit en quelque sorte les hostilités le dimanche soir 29 septembre, en brûlant vif le pasteur Sylvio Claude, qui avait été l'un des résistants les plus respectés et les plus populaires contre la dictature de Duvalier, avant de devenir un opposant à Aristide. Sans tarder, l'armée riposta en déclenchant son opération de sauvetage. Lavalas avait lui-même provoqué sa chute.

Haïti est dans une impasse. Mais les impasses sont faites pour qu'on en sorte. Le président déchu pourra difficilement revenir, quelque plaisir que ses numéros grand-guignolesques aient pu procurer à la loge de spectateurs lointains confortablement assis dans leurs fauteuils.

Notre premier vrai départ vers la démocratie est maintenant manqué. En fait, il ne l'est qu'à moitié. Si le président s'est lui-même éliminé de la scène, il reste le Parlement. Et dans le régime semi-parlementaire instauré par notre Constitution, le corps législatif détient en quelque sorte la moitié du pouvoir.

Parlement combien imparfait, certes ! Et aussi une armée combien imparfaite ! Mais c'est notre réalité à nous. Et même si notre verre n'est pas grand, nous aimons bien boire dans notre verre.

## Le Zaïre, 30 ans de corruption et d'incompétence

Kanyurhi T. Tehika

Directeur de la revue Transatlantique

« ZAIRE », c'est le titre d'une oeuvre de Voltaire devenu le nom d'un pays, l'ex-Congo belge, depuis que le président Mobutu, dans sa fameuse politique de « Recours à l'authenticité », a préféré cette déformation portugaise du terme « nzadi » (« fleuve », en langue kongo) à celui, plus authentique, de Congo.

Pays de la démesure, il est le plus grand pays d'Afrique noire et dispose de beaucoup de terres arables, sur un continent ravagé par la sécheresse. Son sous-sol est souvent qualifié de scandale géologique. Premier producteur mondial de diamant industriel et de cobalt, sixième pour le cuivre, riche en or, en manganèse, en zinc et en d'autres minéraux, son uranium a servi à fabriquer la première bombe atomique américaine.

L'actuel territoire du Zaïre est occupé par plus de 250 ethnies. Ce territoire fut, depuis des siècles, un foyer de civilisations brillantes, liées notamment aux Portugais. Ce pays béni connaît actuellement un calvaire, dont on peut trouver les sources dans les conditions de sa naissance.

#### Une décolonisation ratée

À la Deuxième Guerre mondiale, des soldats du Congo belge combattirent aux côtés des Alliés. Mais contrairement aux autres colonisés, cet engagement ne donna à leurs compatriotes aucun droit politique. Jusqu'aux années 1950, les Congolais subissaient une politique de discrimination raciale qui contrastait avec les pouvoirs politiques octroyés aux autochtones dans les colonies françaises et anglaises.

En 1954, fut publié le Manifeste de la conscience congolaise, dont les principaux signataires étaient feu le cardinal Malula et Joseph Iléo. Mais ces mouvements n'étaient pas assez importants pour inquiéter les Belges qui croyaient dominer le Congo pendant au moins 30 années.

En 1958, fut créé le Mouvement na-

tional congolais de Patrice Lumumba, seul vrai parti doté d'assises nationales. Les événements se précipitèrent au point que l'indépendance fut proclamée le 30 juin 1960, dans un état d'impréparation totale.

On se souviendra que dans la plupart des ex-colonies françaises, les gens qui prirent le pouvoir à l'indépendance avaient déjà fait leurs preuves dans la politique métropolitaine ou dans l'administration coloniale. Dans les ex-colonies britanniques, le régime de l'Indirect Rule permettait aussi à une élite locale de faire ses marques dans la gestion. Au Congo belge, non seulement les Noirs n'avaient pas de droits politiques, mais ils ne pouvaient pas non

plus être cadres dans l'administration publique ou privée.

En 1960, Lumumba se trouva donc devant une absence totale de gens compétents pour administrer le pays. Quatre jours après l'indépendance, il fut confronté à une mutinerie de l'armée qui réclamait l'africanisation des cadres. Il y répondit en nommant l'un de ses secrétaires d'État, Joseph Désiré Mobutu, ancien sergent de l'armée, colonel et chef d'état-major de l'armée.

Devant un conflit constitutionnel entre le président Kasa-Vubu et le premier ministre Lumumba, le colonel Mobutu prit le pouvoir, pour le confier à des étudiants dont plusieurs forment encore l'actuelle classe politique zaïroise, au pouvoir

ou dans ce qu'on appelle l'opposition.

Joseph Iléo, nommé premier ministre après la destitution de Lumumba, est actuellement à la tête d'un parti politique. Marcel Lihau, commissaire à la justice puis président de la Cour suprême du Zaïre fut président de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

L'actuel leader de cette formation politique, qui vient d'être chargé de former un nouveau gouvernement, fut commissaire adjoint à la justice, ministre dans le gouvernement sécessionniste du Sud-Kasaï, ministre de l'Intérieur de Mobutu en 1965, premier secrétaire du Mouvement populaire de la Révolution (MPR) fondé par Mobutu en 1967 l'un des

architectes de la constitution qui le transforma en Parti unique.

Le Zaïre a toujours été dirigé par des gens qui n'avaient aucune expérience professionnelle avant de se retrouver ministres. Il est donc pas étonnant qu'ils perçoivent la politique non comme un service, mais bien comme un moyen d'enrichissement et comme une carrière. Ce qui a poussé le pays à la faillite économique actuelle.

#### La faillite économique

À son indépendance, le Zaïre était le pays économiquement le plus avancé du continent africain. Son PNB était égal ou supérieur à celui de certains pays européens comme

l'Espagne, le Portugal ou la Grèce.

En 1967, sa monnaie, le zaïre, valait 28 \$ US. Aujourd'hui un dollar US vaut plus de 5000 zaïres. En 1973, après une tournée en Chine, le président Mobutu nationalisa les petites entreprises appartenant à des étrangers. Leur gestion fut confiée à des personnes dont le seul mérite était leur lien avec le pouvoir. Plusieurs de ces entreprises furent complètement ruinées.

La rétrocession à leurs anciens propriétaires ne changea rien, dans un contexte où tout le tissu économique avait déjà été détruit. La crise économique permit aux Zaïrois de remarquer que leur pays était géré depuis longtemps par des gens qui n'avaient aucune notion économique. Ainsi le Zaïre est passé de « pays le plus riche d'Afrique » à « un des plus pauvres ».

On sait que certaines dictatures éclairées ont permis d'atteindre un développement économique. C'est le cas de Singapour, de Taïwan, de la Corée du Sud et même du Chili, où les ennemis du général Pinochet lui reconnurent d'importantes réalisations économiques. Le peuple zaïrois a eu droit, quant à lui, non seulement à la dictature, mais aussi à une faillite économique qui lui fait envier les performances de pays comme le Rwanda, le Gabon, la Côte d'Ivoire et même le Togo.

Il serait assez injuste de penser qu'un seul homme, le président Mobutu, est responsable de la faillite du Zaïre. S'il s'était trouvé devant des gens soucieux du bien de leur pays, il n'aurait pas été capable de commettre des erreurs fatales. Le système de parti unique, ainsi que toute la génération qui dirige le Zaïre depuis son indépendance, doit porter la responsabilité pour le malheur actuel de ce pays.

Le Zaïre ne pourra se redresser que par la volonté d'une nouvelle génération, au courant des méthodes de gestion modernes, et qui a fait ses preuves au pays ou à l'étranger. Ainsi pourrions-nous être dignes du testament de ses fondateurs : « Peuple ardent par le labeur, nous bâtirons un pays plus beau qu'avant, dans la paix. »

## Le Canada ne doit pas couper les ponts

Jacques Pépin, Lucie Kandu, François Milord et Armand Mbatika

Le Dr Pépin travaille au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Mme Kandu, MM. Milord et Mbatika sont respectivement domiciliés à Sherbrooke, Montréal et Gravelbourg

À TITRE soit d'anciens coopérants au Zaïre, soit de Zaïrois vivant au Canada, nous nous devons de répondre aux insinuations malheureuses contenues dans un article publié dans LE DEVOIR du 28 septembre sous le titre de « La diaspora zaïroise demande à Ottawa de cesser ses contributions au régime Mobutu ». On y lit entre autres que quelques opposants demandent au « gouvernement canadien, bailleur de fonds de ce régime très contesté, de cesser toute aide financière ».

Cette analyse superficielle de la coopération canadienne au Zaïre est à tout le moins naïve et inexacte, et véhicule hélas des clichés surannés sans apporter aucun argument visant à appuyer de telles accusations gratuites.

Nous ne croyons pas que la coopération canadienne, au Zaïre ou dans d'autres pays africains, ne soit parfaite, loin de là. Mais nous voyons difficilement comment pourraient être vus comme représentant un appui du gouvernement canadien à ce « régime très contesté » des projets d'appui à une société forestière, de construction d'abattoir, de développement de coopératives d'épargne et de crédit, d'organisation d'un réseau de soins de santé, de formation du personnel infirmier en vue de lutter contre le SIDA, etc.

Nous doutons sérieusement que les messieurs cités par votre journaliste se soient donné la peine d'analyser un tant soit peu les multiples projets financés au Zaïre par les contribuables canadiens via l'Agence canadienne de développement international, et réalisés à travers des ONG, des groupes religieux, des universités, des entreprises privées, etc.

Passé encore que l'on porte un jugement erroné et tendancieux sur les réalisations antérieures de la coopération canadienne au Zaïre. Beaucoup plus grave, et franchement inacceptable, est le corollaire de cette analyse, soit leur appel au gou-

vernement canadien à cesser toutes ses activités de coopération au Zaïre.

Les lecteurs du DEVOIR savent que la situation économique du Zaïre est désastreuse et que la population zaïroise croupit dans une misère inimaginable. Les événements de septembre, bien que compréhensibles vu la grande frustration de ce peuple affamé, ne feront hélas qu'accroître cette misère. Les opérateurs économiques encore présents au Zaïre cesseront certainement leurs activités pour plusieurs mois, et leurs employés seront dorénavant privés de ces maigres salaires qui leur permettaient tant bien que mal de faire survivre leur famille étendue.

Les réseaux d'approvisionnement en produits alimentaires ont été détruits par les pillards, et il est clair qu'une famine majeure est à prévoir pour les prochaines semaines à Kinshasa. Dans ces circonstances, nous voyons difficilement ce qui permettra de soulager cette misère, hormis l'aide étrangère. Évidemment, à des milliers de kilomètres de distance, il est facile pour quelques opposants de salon de débâter contre la coopération canadienne et de faire fi des besoins vitaux de la population zaï-

roise au nom de considérations politiques.

Quant à nous, nous espérons fermement que le gouvernement et le peuple canadien, à travers l'ACDI, des ONG et des groupes confessionnels, sauront une fois de plus faire preuve de générosité, de compassion et de lucidité, comme ils l'ont souvent fait par le passé face à des crises similaires en Éthiopie, en Haïti, au Bangladesh et en bien d'autres lieux. Face à la crise zaïroise actuelle, d'une ampleur sans précédent, il nous apparaît impérieux d'augmenter et non de supprimer notre effort de coopération au Zaïre.

Bien sûr, durant les prochains mois, cette coopération devra être essentiellement de nature humanitaire : aide alimentaire, rétablissement de certains circuits locaux d'approvisionnement en produits de première nécessité, fourniture de vaccins et de médicaments, etc. Ce n'est que lorsque le Zaïre aura surmonté la crise politique et sociale qu'il traversera présentement qu'il sera possible d'investir de nouveau dans des projets de développement ayant un potentiel à plus long terme.